



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

(Arch.)

L

bm

ÉPIGRAPHIE

DE

L'ANTIQUE VÉSONE

OU

L'IMPORTANCE ET LA SPLENDEUR DE CETTE CITÉ,

ÉTABLIES D'APRÈS SES INSCRIPTIONS;

PAR

M. l'Abbé AUDIERNE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, inspecteur des monuments historiques du département de la Dordogne, correspondant de S. Exc. le ministre d'Etat, membre de la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne*, et de plusieurs sociétés savantes, etc., etc.

Quanta fuit Vesuna, sola ruina docet.

DEUXIÈME ÉDITION

revue et corrigée.

COMPTOIR DE LA LIBRAIRIE DE PROVINCE
rue Jacob, 50.

Juin 1858.

ÉPIGRAPHIE

DE

L'ANTIQUE VÉSONE.

ÉPIGRAPHIE

DE

L'ANTIQUE VÉSONE

OU

L'IMPORTANCE ET LA SPLENDEUR DE CETTE CITÉ,

ÉTABLIES D'APRÈS SES INSCRIPTIONS;

PAR

M. l'Abbé AUDIERNE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, inspecteur des monuments historiques du département de la Dordogne, correspondant de S. Exc. le ministre d'Etat, membre de la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne*, et de plusieurs sociétés savantes, etc., etc.

Quanta fuit Vesuna, sola ruina docet.

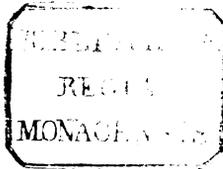
DEUXIÈME ÉDITION

revue et corrigée.

PÉRIGUEUX,

IMPRIMERIE DUPONT ET C^e, RUE TAILLEFER.

Juin 1858.



AVANT-PROPOS.

L'histoire est, dit-on, le récit des faits : je le crois ; mais ces faits étant racontés par des hommes qui diffèrent d'intérêts, d'opinions, de caractère, de mœurs, de religion, quelquefois de nationalité, leur récit doit nécessairement se ressentir de la réverbération de cette mosaïque bizarre. De là, la difficulté de trouver une histoire contemporaine d'une parfaite véracité, et la difficulté presque aussi grande d'obtenir la pure vérité des temps passés, à travers tant de vicissitudes humaines et le plus souvent inhumaines. Quelques philosophes ont défini l'histoire la vie de la mémoire ; c'est alors la tradition ; mais quelle histoire que la tradition ! C'est d'elle qu'on peut dire : *Crescit eundo*, et ses proportions deviennent parfois si gigantesques, que les faits eux-mêmes disparaissent pour faire place à des contes qui souvent n'ont pas même le mérite de la vraisemblance. Il n'en est pas ainsi des monuments, qu'on doit à juste titre considérer comme de vrais messagers de l'antiquité, et leurs lettres de créance, inscrites sur la pierre, le marbre ou le bronze, sont d'autant moins irrécusables, que, n'ayant été ni

revues, ni corrigées, ni augmentées, elles sont demeurées intactes.

Les inscriptions que nous publions ont ce mérite. Elles nous révèlent avec certitude l'importance et la splendeur de Vésone, notre antique métropole. Elles nous apprennent qu'elle fut sous les Romains *municipe*, qu'elle partagea avec les plus importantes villes des Gaules, de la Grande-Bretagne, de la Germanie, de l'Italie et des Espagnes, l'honneur de porter le titre d'*Augusta*, d'avoir des duumvirs, de se gouverner par ses propres lois, de posséder des temples, des basiliques, des thermes, un amphithéâtre, et surtout d'avoir eu la gloire de servir de refuge aux petits-fils du grand Pompée.

Nous verrons que, devenus grands, les rejetons de cette illustre famille payèrent généreusement à la cité des Pétrocoriens leur dette de reconnaissance, et que leurs œuvres, inscrites sur la pierre, ne peuvent être révoquées en doute.

Mais avec les monuments disparurent l'importance et la splendeur de Vésone. La décadence de l'empire romain fut aussi la sienne, et, à partir de cette époque, son épigraphie n'offre plus que quelques inscriptions sans intérêt ou d'un intérêt tout au plus secondaire.

ÉPIGRAPHIE

DE

L'ANTIQUE VÉSONE,

OU

L'IMPORTANCE ET LA SPLENDEUR DE CETTE CITÉ

PROUVÉES PAR SES INSCRIPTIONS.

I.

Du nom des peuples du Périgord à l'époque de la conquête romaine.

César, le premier auteur connu qui parle des peuples du Périgord, les nomme *Petrocorii* ou Pétricoliens; et c'est la seule fois qu'il en fait mention dans ses *Commentaires*. Racontant la ligue des Gaulois contre les Romains, sous Vercingetorix, et faisant connaître le contingent des troupes que devait fournir chacun des peuples coalisés, il dit que ceux du *Périgord* (*Petrocorii*) furent taxés à cinq mille hommes (1).

Strabon, vivant sous Auguste et Tibère, leur donne la même dénomination. « *Apud Petrocorios et Bituriges Cubos*, dit ce savant géographe, *ferri sunt præclara metalla* (2).

Pline, contemporain de Vespasien et de Tite, ne leur donne

(1) *Comment. de César*, liv. vii^e.

(2) *Géog. de Strabon*, liv. iv^e, édition de Paris, 1620.

pas une autre dénomination ; seulement, le mot *Petrocorii* est écrit par un *g* au lieu d'un *c*, distraction peut-être d'un copiste, ou bien, de la part de l'auteur, altération volontaire, mais insignifiante, puisque nous retrouvons ces deux lettres *c* et *g* employées indistinctement l'une pour l'autre, même sur quelques monnaies du XII^e siècle (1). Voici comment s'exprime ce célèbre auteur : « *Rursus Narbonensi provinciæ, contermini Rhuteni, Cadurci, Antobroges... Petrogorii* (2) », c'est-à-dire aux confins de la Narbonnaise se trouvent les Rouergats, les Cadurciens, les Agenais et les Pétrogoriens.

Telles sont les trois grandes autorités sur lesquelles nous sommes forcés de nous appuyer, et qui donnent aux habitants du Périgord, à l'époque de la conquête, le nom de *Petrocorii* ou *Pétochoriens*, et parmi ces célèbres historiens se trouve leur vainqueur. Qui osera combattre leur témoignage ? Il faudrait donc accepter comme vraie cette dénomination, et répéter d'après leur assertion que les peuples du Périgord se nommaient *Petrocorii* ou *Pétochoriens*, à l'époque où ils furent subjugués par les Romains. Que d'erreurs cependant se propagent ainsi et passent aujourd'hui pour des vérités !!

Eh bien ! leur témoignage pour cette dénomination n'est pas recevable, parce qu'il a été altéré en traversant des siècles pour arriver jusqu'à nous, et il ne faut pas s'en étonner, car rien n'est plus commun dans l'histoire que l'altération des noms de lieux, de peuples et de personnes.

Mais à ce témoignage altéré nous avons heureusement à opposer un témoignage réellement authentique, parce qu'enfoui dans la terre ou sous des ruines pendant des siècles, le hasard l'a restitué au domaine de l'histoire, tel que les contem-

(1) Les deniers d'Angoulême portent *Ecolissime* ou *Egolissime*.

(2) Pline, livre IV^e, chap. 19^e.

porains de l'époque romaine le lui avaient consacré : il est gravé sur la pierre, le marbre ou le bronze, et la critique la plus sévère ne peut s'empêcher de le préférer à celui des manuscrits en vélin, parchemin ou écorce d'arbres, livré pendant près de quatorze siècles à des altérations souvent volontaires, et pour le moins à des copistes ignorants ou distraits.

Nous voulons parler des inscriptions que personne ne peut révoquer en doute et des monnaies non moins incontestables.

Une inscription sur pierre trouvée à Mayence et transportée dans le cabinet des antiques de Manheim, où M. l'abbé de Lespine m'assura, me trouvant à Paris en 1827, l'avoir copiée lui-même pendant son émigration, et que M. Lamey, conservateur de ce musée, lui envoya plus tard, copiée de sa main, et que M. de Taillefer a insérée dans son livre des *Antiquités de Vésone*, donne à Abdogius, à la mémoire duquel ce monument est érigé, le Périgord pour patrie.

Voici cette inscription, dont la conservation est parfaite, et que le père Fulch de Mayence fait remonter à l'an 33 de l'ère chrétienne :

ABDOGIVS. COL
NAGI. F. NA. PETR
VCORIVS. EQ. AL.
RVSONIS. AN
XXIIX. STI. X
HIC. SITVS. EST
EX. TESTAMEN
TO. LIBERTVS
FECIT.

Ainsi, Abdogius, fils de Colnagus, chevalier de l'Aile de Ruson, mort à 28 ans, après dix ans de service, était Pétru-

corien de nation, *Petrucorius* et non point Pétrocorien ou *Petrocorius*.

Une seconde inscription découverte à Fréjus, et conservée par Muratori, donne aux Périgourdins, à la même époque, la même dénomination. La voici :

C. IVLIO
SEVERO
PETRVCORIO.

C'est-à-dire, à Caius Julius Pétrucorien. Si ces deux inscriptions trouvées dans des lieux opposés, éloignés de la province du Périgord, laissaient cependant encore de l'incertitude dans l'esprit sur le nom des Périgourdins à l'époque des Romains, il en est une troisième déposée dans notre musée qui est irrécusable et corrobore l'autorité des deux premières : malheureusement elle n'est pas entière; mais le nom que nous cherchons s'y trouve en beaux et grands caractères, ce qui suffit pour démontrer que le nom primitif des Périgourdins n'était pas celui de *Pétrocoriens*, comme l'ont écrit César, Strabon et Pline.

Voici ce fragment d'inscription gravé sur une pierre qui dut faire partie jadis du frontispice d'un vaste édifice, à en juger par la longueur de la pierre, la hauteur des lettres, qui est de quinze centimètres, et la contexture même de l'inscription, car il paraît que ce ne sont pas seulement les Vésoniens qui érigèrent ce monument, mais les peuples de la province, de concert avec les décurions ou les duumvirs.

PETRVCOR. ET. D.....

Il est donc évident que le nom des Périgourdins, à l'époque de la conquête romaine, était *Pétrucoriens* ou *Petrucorii*, et non point Pétrocoriens ou *Petrocorii*.

Tel est l'avantage des inscriptions : on le voit, elles écartent l'erreur en rendant aux faits toute leur véracité. Avec elles, on a toujours de l'histoire, et sans elles, trop souvent des contes.

Mais, pour ne rien laisser à désirer sur le nom qui nous occupe, je citerai comme complément de nos preuves une monnaie d'argent appartenant au Périgord ; elle offre à l'obvers la tête de Pallas casquée ; au revers, un cavalier tenant une lance, et la légende : PETRVCOR. Cette monnaie se trouve dans *Boutheroue*, dans le *Périgord illustré* et dans la *Revue numismatique*.

II.

Du nom de la capitale des Pétrucoriens sous les Gaulois et sous les Romains.

QUESOUNA fut le nom antique de la capitale des Pétrucoriens. C'est aussi celui que lui donne le célèbre géographe Ptolémée, le premier qui en parle. Deux inscriptions consignées dans Gruter et trouvées à une grande distance l'une de l'autre, la première à Vienne en Dauphiné, la seconde à Metz, corroborent notre assertion.

Voici ces deux inscriptions :

Gruter, page 718, n° 5. Viennæ Allobrog.

.....N... NAGE.....

.....LII. PIVS. FILIVS. FAS...

VRI. ET MAINA. DVLCI

SSIMA. PLENVS. SAPVIT. LIBR̄S

VIXIT. ET. VITAM. ANN. S. VIII. ET. DIES

ET. DEFVNCTVS. EST. OEVS

ONA.

Gruter, page 922, n° 2. Metis.

D. M.

I. SECVNDVS. OVSAV

NA.... POL.....

POR..... P.

Il n'est pas douteux que le personnage signalé dans la première inscription ne fût mort à *Ouesouna* et que l'autre mentionné dans la seconde ne fût *Ouesounien* ou né à *Ouesouna*, capitale des Pétrucoriens.

Mais une troisième inscription gravée sur marbre, et que nous trouvons dans Beauménil, nous fixe sans incertitude sur le vrai nom de la capitale des Pétrucoriens, même après la conquête. La voici :

TVTELAE. AVG.

VESVNAE

SECVNDVS

SOTER.

D. S. D.

C'est Soter second, probablement le fils de l'affranchi de Néron, qui érige à ses frais, ou sur un emplacement désigné par les décurions, un monument à la divinité tutélaire de l'auguste Vésune.

Vesuna, dénomination écrite par deux *V*, et énoncée suivant notre prononciation, semble n'être pas la même qu'*Ouesouna*. Cependant, ces deux noms sont identiques et ne diffèrent que par la prononciation et la manière de les écrire. Les Gaulois n'avaient que l'*u* dans leur alphabet, et l'employaient tantôt comme diphtongue, tantôt comme notre *u*. Les Romains, au

contraire, n'avaient dans le leur que la lettre *V*, qu'ils employaient aussi comme diphtongue. Ainsi, les Gaulois écrivaient *Uesuna* par deux *u*, et les Romains *Vesvna* par deux *v*; mais les uns et les autres prononçaient *Ouesouna*, nom de la capitale des Pétrucoriens avant et après la conquête.

Plus tard, l'orthographe de ce nom fut altérée. Dans l'itinéraire d'Antonin, *Vesvna* est écrit avec deux *n*, ainsi que dans une inscription sur pierre que nous possédons au musée, et la carte théodosienne l'écrit avec un *o*. C'est cette dernière version qui a prévalu, et de *Ouesouna* on a fait Vésone.

La capitale des Pétrucoriens perdit son nom dans le *vi*^e siècle. Détruite elle-même par les barbares vers l'an 410, elle ne se releva plus de ses ruines et vit surgir à côté de ses débris fumants le Puy-Saint-Front, qui prit, dans le *xii*^e siècle, le nom de Périgueux, pour ne laisser à l'emplacement qu'elle occupait jadis et aux quelques maisons qu'on y voit, que le titre de Cité, qu'il a toujours conservé et qu'il retient encore.

III.

La cité de Vésune sert d'asile à la famille du grand Pompée.

Tout le monde sait que Cnéius Pompée perdit la bataille de Pharsale contre Jules César, et que l'esclave Photin lui trancha la tête par ordre de Ptolémée, roi d'Égypte, dans les états duquel il avait débarqué après sa défaite. C'est ainsi que cet illustre guerrier termina la plus belle vie que les Romains eussent encore admirée. Pompée avait rempli l'univers de son nom, et ses brillantes actions lui avaient acquis le titre de *Grand*. Rome l'avait vu triompher des trois parties du monde, dans lesquelles il avait gagné d'innombrables batailles; il s'était rendu maître

de sept ou huit cents villes, en avait rétabli ou repeuplé mille autres, et comme si la gloire eût voulu le prendre au berceau, il était né le même jour que Cicéron. Il avait 58 ans quand il perdit la vie.

Son fils aîné, pour soutenir la gloire de son père et venger sa mort, mit en campagne une puissante armée, et se rendit formidable par les secours que lui amenaient de toutes les contrées du monde ceux qui se tenaient toujours attachés au grand nom de Pompée. Son frère et lui firent des alliances puissantes, et soutinrent avec courage leur cause, celle de la république et de la liberté romaine, jusqu'à la bataille de Munda, que César gagna sur eux 45 ans avant l'ère chrétienne. Cn. Pompée, le fils aîné, ne survécut pas long-temps à cette défaite. Atteint par ceux qui avaient été mis à sa poursuite, il fut tué, et l'on apporta sa tête à Jules César. Son frère, Sexte Pompée, moins malheureux que lui, put se soustraire à ses ennemis, sortir de Cordoue, où il s'était réfugié, et aller se cacher dans les montagnes de la Celtibérie, où il mena une vie errante jusqu'à la mort de César.

Cet fut Antoine qui, désireux de gagner l'appui du sénat, favorisa son retour et le dédommagea de la perte de son patrimoine, s'élevant à des sommes immenses, et dont lui-même, Antoine, s'était approprié la plus grande partie.

Sexte Pompée n'était alors âgé que de 21 ans; il était marié à Scribonia, fille de Scribonius Libo, et avait au moins à cette époque une fille que l'histoire nous fait connaître.

Les vengeurs de la mort de César ne pouvaient être que ses ennemis, et s'ils le rappelaient et consentaient à lui restituer une partie de sa fortune, ce ne devait être que dans un but intéressé, qui, une fois atteint, le remettait en butte à ses adversaires. Il n'ignorait pas les dispositions de ses ennemis; aussi se rendit-il seul à Rome, pour ne pas exposer sa famille

et son nom à périr peut-être par un crime, que la politique n'eût pas manqué de justifier.

Ce fut probablement à cette époque que, pour soustraire sa femme et ses enfants à la fureur des triumvirs et les éloigner du théâtre de la guerre, il les conduisit à Vésune, où se trouvaient aussi, sans doute, des partisans de son père et de la cause qu'il soutenait lui-même.

Son alliance apparente avec Antoine ne fut pas, en effet, de longue durée. Pompée recommença la guerre en Espagne, pendant qu'Octave et Antoine poursuivaient dans la Macédoine Brutus et Cassius, qu'ils défirent dans la bataille de Philippes.

Pompée, voyant son parti se fortifier des débris de l'armée des meurtriers de César, quitta l'Espagne, reprit à Vésune sa femme et ses enfants, comme nous le verrons plus tard, retourna en Italie, s'empara de la Sicile, s'y cantonna avec ses forces, et se rendit maître de la mer.

Au milieu de ces luttes intestines, Octave se maria avec la sœur de Scribonius et devint ainsi l'oncle de Pompée. On voulut utiliser cette circonstance au profit d'un rapprochement entre l'oncle et le neveu ; mais toutes les démarches faites par Scribonius lui-même, beau-père de Pompée, échouèrent, et les triumvirs conclurent au contraire entre eux, à Brindes, un nouveau traité, par lequel Antoine promettait de son côté de rompre avec Sexte Pompée, et Octave se chargeait de lui faire la guerre, si l'on ne pouvait parvenir à s'accommoder avec lui.

Pompée, voyant l'hostilité des triumvirs, se mit à ravager les côtes d'Italie et à affamer la ville de Rome. Alors, le peuple romain contraignit, par ses cris tumultueux et par une révolte où Octave faillit être assommé dans les rues sous une grêle de pierres, les triumvirs à traiter de la paix avec Pompée. Leur conférence se tint à Miliscola, dans le champ de Mars de l'ar-

mée, entre Baïa et Misène, et là, Pompée se fit adjuger la Sicile, la Sardaigne, la Corse et la souveraineté du Péloponèse. Dans cette circonstance, le fils du grand Pompée se montra digne de son père, par sa magnanimité et sa grandeur d'âme. S'il eût voulu croire son affranchi Ménas, il pouvait devenir le maître du monde. Il eut la bonne foi de se contenter de ce qu'on lui cédaît... il en fut mal récompensé.

Octave commença par répudier la tante de Pompée et épousa Livie. Les plus légers prétextes lui servirent pour rompre une paix apparente qui n'avait servi pendant quelque temps qu'à dissimuler une haine profonde : une rupture éclata, et ils en vinrent aux prises. Pompée, plus habile qu'Octave dans l'art de la guerre, battit sa flotte et se rendit maître de la mer. Mais la fortune est capricieuse et inconstante. Dans un second combat livré entre Milès et Nauoque, à l'embouchure de la rivière de Malpurtito, Pompée fut battu par Agrippa, commandant de la flotte d'Octave. Presque tous ses vaisseaux furent pris, brûlés ou coulés à fond, et, forcé lui-même d'abandonner la Sicile, il se dirigea vers la Syrie avec les dix-sept vaisseaux qui lui restaient. Il avait cru trouver un appui auprès d'Antoine; mais, bientôt brouillé avec ce triumvir, il voulut se réfugier chez les Parthes avec ses soldats, qui refusèrent de le suivre. Ainsi abandonné, errant presque seul dans la Phrygie, il fut arrêté, conduit devant Marcus Titius, lieutenant d'Antoine, et, par ordre de ce dernier, il eut la tête tranchée sur les bords du fleuve Sangaris. Ainsi finit, digne d'un meilleur sort, le second fils du grand Pompée : il n'avait que 30 ans. Les troupes de terre qu'il avait laissées en Sicile se rendirent à Octave, et la Sicile fut ainsi pacifiée.

Que devinrent les enfants de Pompée après sa mort? Les avait-il emmenés avec lui pour les reconduire à Vésune, ou bien Octave, vainqueur, les relégua-t-il lui-même avec leur mère

dans notre antique cité, comme il exila Lépide, son collègue, à Circeï ? Nous l'ignorons ; nous savons seulement que les enfants de Pompée habitèrent Vésune et que leur postérité y séjourna jusqu'à la troisième ou quatrième génération. C'est ce que nous apprennent de nombreuses inscriptions que nous citerons dans leur ordre chronologique à mesure que les petits-fils du grand Pompée, avançant en âge, excitaient la reconnaissance publique par des actes de générosité et de munificence, auxquels ils consacrèrent toute leur existence et une grande partie de leur fortune.

IV.

La cité de Vésune devient florissante sous la famille Pompée.

Les restes des antiques monuments de Vésune, leurs nombreux débris, chaque jour mis à découvert par quelques fouilles, et qui nous donnent aujourd'hui une si haute idée de la grandeur et de la puissance passées de la capitale des Pétrucoriens, ne laissent aucun doute sur l'origine de ces monuments. Il est certain qu'ils n'eurent rien de celtique et qu'ils furent tous l'œuvre des Romains. Mais quel âge leur assigner ? Suivons l'histoire pour résoudre cette question. Vésune fut conquise par les Romains cinquante ans avant l'ère chrétienne, et César, son vainqueur, fut assassiné six ans après. Ce ne fut probablement pas dans ce court intervalle de six années que surgirent nos monuments ni que Vésune obtint ses titres de gloire. Le sénat, les consuls, le gouvernement romain avaient trop à faire alors pour que notre cité devînt pour eux l'objet spécial de leur sollicitude. En effet, la guerre civile éclate entre César et Pompée presque immédiatement après la conquête des Gaules. Antoine et Cassius, tribuns du peuple, se déclarent pour César, auquel

le sénat avait ordonné de licencier ses troupes. César résiste aux ordres du sénat et s'empare de la ville de Rimini. Pompée part de Rome. César passe en Espagne, défait une partie de l'armée de Pompée et reçoit l'autre à composition. A son retour, sur son chemin, il se rend maître de la ville de Marseille, apprend que Marc Lépide, gouverneur de Rome, l'a nommé dictateur, arrive en toute hâte à Rome, prend possession de cette charge, l'abdique, et est créé consul onze jours plus tard avec P. Servilius.

César, après cette nomination, passe en Macédoine et y défait Pompée dans les champs de Pharsale. Pompée se retire en Egypte et y est tué par ordre de Ptolémée. César vient en Egypte, prend possession de la dictature à Alexandrie, après avoir battu les Alexandrins ; il marche contre Pharnace, roi du Bosphore, qui s'était emparé de Pont, et en triomphe sans peine. De retour à Rome, il est réélu consul. Il passe en Afrique, fait la guerre à Scipion, à Caton, à Juba, roi de Mauritanie, et défait leur armée. Rentré à Rome, le sénat lui défère les honneurs d'un triomphe qui dura quatre jours, pour célébrer les victoires qu'il avait remportées sur les Gaulois, les Egyptiens, sur Pharnace et sur Juba. Pendant ce célèbre triomphe, César expose à la vue des Romains dix-huit cent vingt-deux couronnes d'or que les princes vaincus et les villes soumises lui avaient présentées. C'est après ce triomphe qu'étant parti pour l'Espagne, il défait à Munda les fils du grand Pompée. De retour à Rome, le sénat et le peuple lui décernent le titre de dictateur perpétuel, déclarent sa personne inviolable et sacrée, et lui accordent les honneurs de l'apothéose. Il ne manquait plus à cet homme extraordinaire, qui avait vaincu trois cent nations, pris huit cents villes et gagné cinquante batailles, que le pouvoir souverain ; il lui est donné avec le titre d'empereur, et il devient ainsi le seul maître de l'univers ; mais, cinq mois

plus tard, le 25 mars de l'an 709 de Rome, il succombait en plein sénat, sous le poignard d'une conjuration parricide. Affirmer que Vésune fut dotée de ses monuments et de ses titres de gloire pendant cet intervalle de temps, ce serait donc mentir à l'histoire et à la raison. A une époque de luttes intestines, de guerres étrangères, au milieu des divisions, des haines de partis et des calamités de tous genres qu'engendrent ces terribles fléaux, commerce, industrie, sciences et arts, tout souffre, tout dépérit avec la sécurité publique. Comment la cité de Vésune aurait-elle été assez favorisée dans l'empire romain, pour faire une exception à cette règle commune ? Ce ne fut donc pas dans ce temps de calamités que surgirent les monuments de Vésune. Ce ne fut pas non plus sous le triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépide que notre cité devint florissante. L'assassinat de César jette dans la ville de Rome l'épouvante et le désordre. Les conjurés veulent s'emparer du pouvoir. L'autorité du sénat est méconnue. Octave, Antoine et Lépide se font d'abord la guerre pour se coaliser ensuite et dominer plus sûrement la république. Nommés triumvirs, ils décrètent des déportations, rendent des sentences de mort contre des sénateurs et des chevaliers. Rome est inondée de sang. Sexte Pompée vient prendre part à ce désordre, qu'il ranime par la guerre civile. Les triumvirs se divisent, se rapatrient et se divisent de nouveau. Cassius et Brutus se donnent la mort, Pompée succombe, Antoine est battu à Actium, Lépide demande grâce ; Antoine, se voyant perdu, se suicide, et Octave, vainqueur de tous ses ennemis, proclamé Auguste et empereur, donne la paix au monde. C'est à dater de cette époque que commence la prospérité de Vésune, et cette cité devra sa gloire et ses plus beaux monuments à l'illustre famille des Pompée.

Auguste, devenu empereur et maître de l'univers, n'était plus cet Octave farouche, le triumvir sanguinaire ; à la terreur qu'il

avait inspirée succèdent la générosité et la clémence : il pardonne, il semble oublier le passé, s'attache à réparer les désastres des guerres intestines et étrangères ; il ramène à lui les familles les plus illustres, rend son administration si sage qu'il donna au monde entier quarante années de prospérité, de bonheur, et valut à son siècle le glorieux surnom de Grand.

Dans ses préoccupations politiques aurait-il oublié les enfants de Pompée et Scribonia, leur mère, qui était sa nièce ? Pouvait-il ignorer le lieu de leur retraite ? Se serait-il montré indifférent pour une famille qui avait été hostile à César et qui avait traité avec lui-même de puissance à puissance ? Sans doute, sa sollicitude fut plutôt de la bienveillance que de l'appréhension. Que pouvait craindre, en effet, le maître absolu du monde entier de quelques enfants à peine âgés de douze ans, orphelins, proscrits, dépouillés de leur immense fortune, d'autant plus délaissés des amis de leur famille que leurs partisans avaient à redouter pour eux-mêmes le ressentiment du vainqueur ! Qui a tout l'univers à ses pieds peut être généreux ! La générosité devient même pour cet être surhumain une nécessité, un devoir. Il est probable qu'Auguste rendit aux petits-fils du grand Pompée leur immense fortune, et que Vésune n'obtint les titres de gloire dont elle fut honorée que parce qu'elle leur servait d'asile. Ainsi s'expliquent le repos, l'influence dont jouirent dans notre cité les fils de Sexte Pompée et les motifs qui les portèrent à orner l'antique Vésune de nombreux et magnifiques monuments.

V.

Vésune est élevée à la dignité de municipe romain.

Nous avons déjà dit qu'il n'était pas probable que Vésune eût obtenu ses titres de gloire de César ou des duumvirs. Les dissensions intestines, les guerres étrangères préoccupaient trop ces hommes politiques pour qu'ils songeassent à une cité qui n'avait rien par elle-même pour fixer leur attention et provoquer de leur part des faveurs qu'aucune particularité remarquable ne pouvait d'ailleurs motiver. Ce fut sous Auguste que Vésune fut élevée à la dignité de municipe romain, et à cette époque de paix universelle, où ce grand homme s'occupait d'améliorer le monde, qui était son empire, cette faveur fut accordée à cette cité, plus pour honorer les débris malheureux de l'illustre famille des Pompée que pour elle-même, tant il est vrai que ce qui fut grand conserve toujours quelque chose de sa grandeur passée, et commande, dans sa chute même, les égards du vainqueur. Mais si à ces considérations puissantes viennent se joindre encore la parenté d'Auguste, celle d'Agrippa, son ministre, son ami intime et son gendre, avec les jeunes Pompée, on comprendra sans peine les privilèges accordés à Vésune, et l'on ne sera plus étonné de voir cette cité élevée au rang de municipe romain long-temps avant Autun, qui n'obtint cet honneur que sous le règne de Claude, à l'époque où Lyon fut érigé en colonie romaine.

On connaît les privilèges dont jouissaient les municipes ou villes municipales. Leurs habitants pouvaient entrer dans les charges et les magistratures de Rome ; ils avaient droit de bourgeoisie dans la capitale du monde ; ils pouvaient avoir un am-

phithéâtre, des thermes, des théâtres, et se gouvernaient par leurs propres lois. Nul doute que Vésune n'ait été municipale romain. Nous en avons la preuve dans l'inscription suivante, que Beauménil nous a conservée :

L. MARVLLIVS. L. MARVLLI. ARABI
FILIVS. QVIR. AETERNVS. IIVIR
AQVAS. EARVMQVE. DVCTVM
D. S. D.

Pour refuser à notre antique cité son titre de municipale romain, il faudrait établir que Marullius ne fut pas duumvir municipal de Vésune, mais l'un des magistrats provinciaux qui commandaient dans les colonies romaines et qui, sous la même dénomination de duumvirs, tenaient le même rang et avaient la même autorité que les consuls à Rome. Mais Vésune, cité gauloise, ne fut jamais une colonie romaine, et il est plus que probable que Marullius n'aurait pas doté cette cité d'aqueducs et de fontaines, s'il n'en eût pas été le duumvir : Vésune fut donc municipale romain.

Mais cette inscription n'est pas la seule que nous possédons faisant mention d'un duumvir. En voici une seconde, placée dans notre musée, et très remarquable par sa parfaite conservation, la beauté de ses caractères et son importance historique :

P. VINICIVS. P. F. PA
PIR. SECVDVVS. AEDIL. IIVR.
QVAESTOR. CLON. IVLIA. PA
TERNA. CLAVD. NARBO_n. MARI.
D. S. D.

Cette inscription nous apprend que la colonie Julia Paterna Claudia, de Narbonne, érigea un monument à Publius Vinicius secundus, fils de Publius, de la tribu Papiria, qui fut non-seulement édile et questeur, mais encore *dumvir*. La famille des P. Vinicius a figuré dans les fastes consulaires. Peut-être celui-ci en était-il un des membres. Le monument érigé en son honneur était sans doute une statue; ce qui me le fait croire, c'est le nom de P. Vinicius, mis au nominatif, comme ne servant qu'à désigner le personnage qu'elle représentait, Cette inscription avait été mal copiée par le religieux de Chancelade qui l'envoya à M. Séguier, antiquaire de Nîmes. Le surnom de Claudia pourrait venir de Tibère Claude-Néron, subrogé à P. Scipion, pour conduire des colonies dans les Gaules, *in queis Narbona et Arelata erant*, dans lesquelles étaient Narbonne et Arles, comme le dit Suétone, et les surnoms de Julia Paterna font peut-être allusion au mariage de Julie, petite-nièce de Tibère, avec M. Vinicius.

VI.

Vésune devient ville augustale.

Ce titre mettait sous le patronage de l'empereur Auguste les cités qui en étaient honorées. Il n'était accordé que rarement et à des villes capitales ou de premier ordre. On n'en comptait dans tout l'empire romain que vingt et une, dont voici les noms : Augusta Tribonantium, Londres; Augusta Trevirorum, Trèves; Augusta Taurinorum, Turin; Augusta Vindelicorum, Ausbourg; Augusta Valeria, Valence; Augusta Emerita, Mérida; Augusta Cesarea, Saragosse; Augusta Tiberii, Ratisbonne; Augusta Romanduorum, Luxembourg; Augusta Rauraco-

rum, Augst près de Basle; Augusta, Sebaste en Cilicie; Augusta Prætoria, Aost en Piémont; Augustodunum, Autun; Augustonemetum, Clermont; Augusta Veremanduorum, Saint-Quentin en Picardie; Augusta Vagiennorum, Saluces; Augusta Tricastinorum, Saint-Paul-Trois-Châteaux; Augusta Suessionum, Soissons; Augusta Diavocontiorum, Die en Dauphiné; Augusta Ausciorum, Auch, et Augusta Vesuna, Vésune.

Quatre inscriptions ou fragments d'inscriptions donnent à notre antique cité cette qualification.

Première inscription :

IOVI. PR..... PAC.....
AVG. VES N..
C. POMP. SEX. V. S. L. M.

Deuxième inscription ou fragment d'inscription :

PAC. AVG. VES.

Troisième inscription ou fragment d'inscription :

TVTE... A..

Quatrième inscription :

TVTELAE. AVG.
VESVNAE
SECVNDVS
SOTER.
D. S. D.

D'après ces inscriptions, il n'est pas douteux que le surnom d'*Augusta* n'ait appartenu à notre cité. Dut-elle cette flatteuse

distinction à sa propre importance ou à une célébrité historique? César ne la nomme pas une seule fois dans ses *Commentaires* pendant ses dix années de guerre dans les Gaules. L'histoire n'est pas moins muette sur son compte. Ce ne put donc être que le séjour des Pompée dans Vésune qui valut à cette ville la faveur qu'elle obtint. Il nous reste maintenant à savoir à quelle époque cette qualification honorifique lui fut donnée; il est difficile d'en préciser la date. Nous croyons, cependant, pouvoir l'assigner à l'an 727 de Rome, 26 ans avant l'ère chrétienne, parce que cette date coïncide avec celle d'un voyage d'Auguste dans les Gaules, et probablement de son passage à Vésune, en se rendant en Espagne, où il fit bâtir deux forteresses qui sont aujourd'hui Saragosse et Mérida. Lorsque, dans ce même voyage, il partagea, dans une assemblée qu'il tint à Narbonne, les trois parties des Gaules qui ne faisaient, auparavant, qu'une province romaine, en quatre départements, savoir : la Gaule Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise ou la Celtique et la Belgique, et que, pour donner à ces départements à peu près la même étendue, il détacha quatorze peuples de la Celtique, au nombre desquels étaient les Pétrucoriens, pour les attribuer à l'ancienne Aquitaine, cet empereur ne pouvait pas ignorer que les petits-fils du grand Pompée, ses neveux, les cousins d'Agrippa, habitaient Vésune, la capitale des Pétrucoriens. Cette ville ne devait point lui être étrangère, et c'est à cette époque qu'il voulut la distinguer par un bienfait; les enfants de Pompée n'avaient alors que dix-sept ou dix-huit ans. Auguste avait fait ce voyage dans les Gaules pour soumettre plusieurs peuples qui refusaient de payer les impôts. Mais les troubles arrivés dans Vésune, et auxquels fait allusion la première inscription, furent postérieurs à ce voyage, puisque cette cité y est qualifiée d'*Augusta*. Je conjecture que ces troubles arrivèrent dans les douze dernières années avant l'ère

chrétienne, où l'empereur Auguste fut obligé de faire de nouveau deux fois le voyage des Gaules : la première, lorsqu'il séjourna à Lyon près de trois ans ; la seconde, après la mort de Mécène et vers le temps que Tibère, ayant passé le Rhin, triomphait des peuples de la Germanie révoltés contre l'empire romain. C. Pompée Sexte pouvait avoir alors une trentaine d'années, lorsque, par la grande considération dont il jouissait chez les Vésuniens, il rétablit la paix parmi eux et s'acquitta du vœu qu'il avait fait à Jupiter, protecteur et pacificateur de l'auguste Vésune.

VII.

C. Pompée Sexte fait construire un temple en l'honneur de Mars et le décore d'un parvis et d'une enceinte fortifiée. Son fils Lucius et son petit-fils Tibère achèvent ces immenses travaux.

L'empereur Auguste, ayant rendu la paix à l'univers et fait fermer le temple de Janus, ouvert depuis plus de deux cents ans, le sénat lui décerna le glorieux titre de Père de la Patrie. Aussitôt, les provinces, les cités, les rois alliés lui dressèrent des temples, des autels, établirent des jeux publics, pour célébrer sa gloire, et fondèrent des villes qu'ils nommèrent Césarée, Sébaste, du nom de César et d'Auguste. Auguste étendit lui-même l'enceinte de Rome, y fit élever des palais, des temples, des portiques, et établit dans cette ville et dans tout l'empire un gouvernement admirable qui fit le bonheur du monde entier. Ce fut vers ce même temps, peu d'années avant l'ère chrétienne, qu'un des Pompée voulut aussi enrichir la cité des Pétruciens de plusieurs magnifiques monuments. Sa famille recevait dans cette ville une bienveillante hospitalité et y trouvait un asile honorable et sûr. La considération dont elle y était

entourée était grande , puisque nous voyons l'un de ses membres , celui probablement à qui elle fut redevable de ces monuments , rétablir parmi ses habitants , par son influence , la concorde un moment altérée parmi eux. Cet illustre personnage voulut , sans doute , payer une dette de reconnaissance à cette cité , et cette reconnaissance devint héréditaire. Sa noble postérité hérita , avec son immense fortune , de ses généreux sentiments. D'authentiques documents que Périgueux possède encore aujourd'hui avec un orgueil digne d'éloges , ne nous laissent aucun doute sur ce point historique.

C. Pompée Sexte , bienfaiteur des Vésuniens , est qualifié dans les inscriptions du plus ancien des Pompées , *Antiquior* , et ces inscriptions , qui nous révèlent ses œuvres , sont dues à ses descendants. Nous sommes donc autorisés à penser que ce Pompée était le fils aîné de Sexte Pompée , mis à mort par l'ordre d'Antoine , c'est-à-dire le petit-fils du grand Pompée , devenu le chef de sa famille , réfugiée à Vésune après tous ses malheurs , et portant , dès-lors , le nom de C. Pompée Sexte.

Pompée commença les embellissements de Vésune par l'érection d'un temple en l'honneur du dieu Mars. C'était plaire tout à la fois aux Romains et aux Pétrucoriens. Le dieu de la guerre était en grande vénération chez le peuple-roi , et les Gaulois ne l'honoraient pas moins sous le nom d'Hésus. Ces derniers , nous dit César , l'invoquaient toujours au commencement du combat , et lui vouaient le premier ennemi qui tombait entre leurs mains , ce qui fit dire à Lucain , dans le premier livre de sa *Pharsale* :

Teutates , horrensque feris altaribus Hesus.

Mars était donc , par conséquent , en grand honneur chez les Vésuniens , et je suis convaincu qu'il en était même la divinité tutélaire. Ce dieu n'avait point de temple à Vésune avant la

conquête, puisque le druidisme s'y opposait et que les mystères de la religion étaient célébrés en plein air. Le temple de Pompée fut le premier érigé dans cette cité; c'est peut-être cette circonstance qui motiva les embellissements et ornements extraordinaires dont ce monument fut l'objet. Pompée, en effet, ne se contenta point de faire bâtir un temple pour flatter les idées d'un peuple guerrier et impressionner son imagination portée vers le luxe, le merveilleux et le beau; il fit orner ce temple d'un riche parvis et le fit entourer d'une vaste enceinte flanquée de tours et fortifiée sur tous les points. C'est ce que nous apprennent deux fragments d'inscriptions insérés dans Gruter et dont l'un existe encore au musée.

Les voici :

Premier fragment (au musée) :

.....
.... SOLO. A. POMP. ANTIQVI. T'ERI.....
.... TVM. OMNE. CIRCA. TEMPLVM.....
.....NAMENTIS. AC. MVNIMENT.....

Deuxième fragment :

.....
....SOLO. A. POMP. ANTIQ.....
....CONSAEPTVM. OMNE. CIRC.....
.... M. CETERIS. ORNAMENTIS. AC.....

Evidemment, ces deux inscriptions relatent le même fait, et ne furent gravées sur la pierre que pour perpétuer le souvenir du fondateur.

J'en rétablis ainsi le sens : Pompée, dit le plus Ancien, surpris par la mort, n'aurait pas eu le temps de terminer son œuvre commencée : le temple, le péristyle auraient été finis ou

très avancés, et l'un de ses fils, Lucius ou Justus, du moins je le suppose par induction, à l'aide d'une inscription que je citerai plus bas, aurait pris soin de faire continuer les travaux de son père, qu'il n'aurait pas eu le temps lui-même d'achever, et qui n'auraient été terminés que par Tibère Pompée, son fils, et petit-fils du fondateur, suivant la même inscription. Les deux fragments déjà cités peuvent donc être ainsi rétablis :

Pompeius Lucius ou Justus, C. Pompei Sexti filius, templo Martis solo à Pompeio Antiquiori peristilioque jam erectis, conceptum omne circa templum cum cæteris ornamentis ac munimentis perficiendum curavit.

Le temple et le péristyle de ce vaste monument ont disparu ; mais l'enceinte existe presque en entier, après avoir été renversée et réédifiée plusieurs fois ; on y remarque cependant encore quelques restes des constructions primitives.

J'ai consigné, dans mon *Périgord illustré*, le plan exact de cette enceinte, et depuis cette publication, nul changement ne l'a modifié. On peut facilement en parcourir le contour, qui est de 920 mètres, et la surface de 5 hectares $\frac{1}{2}$ environ. En arrivant à la Cité par la place Francheville, et en entrant, à droite, dans le jardin de M^{me} Leymarie, on voit cette enceinte, flanquée de tours, longeant le jardin Chambon ou des sœurs de Sainte-Marthe, les ruines de l'amphithéâtre, qui lui est postérieur, la porte dite Normande, la maison de Beaufort, le château de Barrière, la Manutention, la maison d'Anglars ou Larmandie, le dépôt de Mendicité et les maisons Champeau et Bardon, reliant cette enceinte au jardin Leymarie. On a imprimé, et on répète quelquefois encore, que les Vésuniens, poussés par le désespoir, au moment d'un péril extrême, auraient renversé eux-mêmes tous leurs monuments pour s'en faire un rempart contre les barbares, et que cette enceinte en serait le résultat : c'est une erreur. L'enceinte fortifiée fut

l'œuvre des Pompée : elle existait avant l'inondation des barbares ; elle put être détruite par eux : mais les Vésuniens ne firent que la relever, soit d'eux-mêmes, soit en vertu d'un édit général des empereurs Honorius et Arcadius, en y employant les débris de leurs monuments.

Que C. Pompée Sexte, dit le plus Ancien, n'ait pas achevé les immenses travaux qu'il avait entrepris ; que son fils, Lucius ou Justus Pompée, les ait continués sans les finir, et que Tibère Pompée, son petit-fils, les ait terminés, c'est ce que semblent indiquer les deux inscriptions déjà citées, et celle-ci, consignée dans Gruter et trouvée également à Vésune, près des ruines de l'amphithéâtre :

..... TI P. L.....
..... RIB. MIL. LEG.....
..... ORNAMENT.....
..... S. PERFICIEN.....

Il est clair, en effet, que ces trois inscriptions consacrent la mémoire d'un fondateur et de deux restaurateurs du temple de Mars, de son parvis et de son enceinte. Le premier restaurateur est Lucius ou Justus Pompée, fils du fondateur, et le second restaurateur est Tibère Pompée, tribun militaire, fils de Lucius ou Justus Pompée.

Nous disons *Lucius* ou *Justus* Pompée, parce que nous croyons qu'à la première ligne du fragment d'inscription ci-dessus, il faut lire la lettre I et non la lettre L, c'est-à-dire *Tiberius Pompei Justi filius*, et non point *Lucii filius*. L'inscription suivante, trouvée à Lyon et citée par Gruter et D. Bouquet, semble désigner le même personnage et commander par conséquent la rectification de cette erreur, qui fut facile à commettre en copiant des lettres sur une pierre fracturée.

Dans ces deux inscriptions, en effet, les noms et l'emploi sont les mêmes. Il est vrai que dans la seconde inscription Tibère Pompée a un titre de plus : il est juge du trésor des trois provinces des Gaules, et il est surnommé Cadurcien. Mais cette différence n'est pas une difficulté sérieuse, surtout ne pouvant pas affirmer que ces mêmes titres ne se trouvaient pas dans la première inscription de Vésune, lorsque cette inscription était entière.

Voici l'inscription de Lyon :

TIB. POMPEIO
POMPEIVSTI. FIL
PRISCO. CADVR
CO. OMNIBUS. HO
NORIB. APVD. SVOS
FVNCT. TRIB. LEG. V̄
MACEDONICAE
IVDICI ARCAE
GALLIARUM IIĪ
PROVINC. GAL.

Ce fut ce Tibère Pompée qui eut la gloire d'achever cet immense et magnifique monument, que son aïeul avait commencé. Son nom s'est conservé dans celui de la ville de Thiviers, en latin de *Tiberio*, située à vingt-cinq kilomètres de Périgueux, sur la route de Limoges. On trouve dans le 1^{er} siècle un Tiberius, surnommé *Gemellus* : il serait possible que notre Tibère fût parent de celui-ci et qu'il en eût emprunté le surnom. A peu de distance, en effet, de Thiviers, il existe une localité appelée *Jumillac* : il est probable que ce nom dérive de *Gemellus*, puisque, dans une lettre de Rurica, évêque de Limoges, écrite dans le v^e siècle à Chronope, évêque de Périgueux, cette commune, alors qualifiée

du titre de *diocèse*, est nommée en latin *Gemiliacum*, et qu'une monnaie d'or, un Triens, frappée dans ce lieu, et que nous avons déposée à la bibliothèque impériale, offre la même dénomination. Je suis peu partisan des étymologies; mais lorsqu'elles présentent un tel caractère de probabilité, je cède à l'évidence.

VIII.

**C. Pompée Sexte, dit le plus Ancien, fait construire
deux basiliques.**

C. Pompée Sexte, réfugié à Vésune, élevé au milieu des habitants de cette cité, héritier d'un des plus beaux noms de l'univers, devenu le chef de son illustre famille, mille fois plus grande encore que ses revers, ne borna point ses libéralités envers les Vésuniens à l'érection d'un temple en l'honneur de Mars, quelles que fussent d'ailleurs la richesse et la magnificence de cet édifice; il voulut doter aussi sa ville de refuge et d'adoption de deux basiliques dont il fit jeter les fondations. Il est probable que la mort vint interrompre ses travaux, comme elle avait interrompu l'exécution de ses projets au sujet du temple de Mars. Telle est du moins la conséquence qu'on doit tirer de deux fragments d'inscriptions trouvés à Vésune, et dont l'un existe encore au musée.

Voici ces deux fragments :

Premier fragment, inséré dans Gruter :

... I. LANNAE. SOLO. A. POMP. ANT...
... BASSVS. C. C. R. CONSAEPT.....
... BASILICAS. DVAS. CET.....

Deuxième fragment, conservé au musée :

..... ET. DEAE. STANNA.....
..... SSVS. C. C. R. CONSA.....
..... AS. CVM. CETERIS. OR.....

Il est certain, en effet, que C. Pompée Sexte, ayant entrepris de si vastes édifices, ne les aurait pas abandonnés qu'ils n'eussent été entièrement achevés. Je traduirai donc ainsi les deux inscriptions, qui durent être placées, l'une sur le frontispice d'une des basiliques consacrées à la justice, et l'autre sur le frontispice de la basilique destinée au commerce.

Toutes les deux énoncent le même fait, mais avec une particularité qui leur donne une destination particulière.

La première de ces inscriptions fut placée sur le frontispice du palais de justice, et je la rétablis ainsi :

Curâ Julii Lannæi, solo a Pompeio Antiquiori Silanus Bassus clarus civis romanus, concæptas basilicas duas ceteraque omnia ornamenta perficienda curavit. De suo dedit.

La seconde fut placée sur le frontispice de la basilique destinée au commerce. C'est pour cette raison que la dédicace en fut faite à un dieu dont le nom n'existe plus sur la pierre (peut-être Mercure) et à la divinité des étains (1). Je la rétablis ainsi :

Mercurio et deæ stannæarum, Silanus Bassus clarus civis romanus concæptas duas basilicas cum ceteris ornamentis perficiendas curavit. De suo dedit.

(1) César, Strabon et Diodore parlent du grand commerce des étains qui se faisait dans les Gaules. Les Vénètes prenaient l'étain dans l'île de With et le transportaient à Marseille. M. de Taillefer a émis l'opi-

Il est donc évident qu'un illustre citoyen romain nommé Bassus fit achever les deux basiliques commencées par Pompée, et qu'il en dédia une à Mercure, *peut-être*, et à la divinité des étains. Ce dieu, connu sous le nom de Thot par les Gaulois, leur avait enseigné l'art de fondre les métaux, de les épurer, de les travailler et de les faire valoir par le commerce dans les pays étrangers. Ce furent sans doute ces motifs qui firent dire à César, dans ses *Commentaires*, que les Gaulois vénéraient Mercure par-dessus tous les autres dieux, et qu'il n'y avait ni bourg ni ville où ce dieu n'eût des autels et des statues.

Qu'était Bassus, que nos inscriptions caractérisent d'illustre citoyen romain? Nous l'ignorons; mais il est probable qu'il était allié à la famille Pompée, gendre, peut-être, du bienfaiteur, et que ce ne fut qu'à ce titre qu'il fit achever ces deux basiliques sous la surveillance d'un descendant de Lannœus, affranchi du grand Pompée.

Cet illustre personnage mourut à Vésune, et ses bienfaits lui méritèrent l'honneur d'un monument érigé à sa gloire en vertu d'un décret des décurions ou des duumvirs. C'est ce qu'atteste ce fragment d'inscription conservé par Beauménil :

.....
... SILANO. BASS.....
P. CVR. D. D.

Où furent situées les deux basiliques commencées par C. Pompée Sexte et achevées par Bassus? Avant les travaux faits

nion qu'ils passaient par Vésune, où devait être un *entrepôt des étains*. Il est certain que nous trouvons quelques monnaies de Marseille et beaucoup de celles de Nîmes, ayant à l'obvers la tête d'Auguste et celle d'Agrippa, et au revers un crocodile. Alors la dédicace d'une basilique à la divinité, présidant aux étains, s'explique naturellement, et la traduction de l'inscription doit être littérale.

pour établir un chemin de fer et creuser un canal de navigation à Périgueux, nous n'avions qu'un doute sur l'emplacement sur lequel reposait l'un de ces monuments, et nous n'avions pas la moindre idée de l'endroit où était l'autre; mais, par suite de ces travaux, nous avons acquis la certitude que l'une de ces deux basiliques était située, comme l'indique un plan de Périgueux dressé en 1773 (1), à quelques pas de l'endroit où est aujourd'hui la petite chapelle de Saint-Gervais ou de Saint-Charles, à l'extrémité du faubourg Sainte-Ursule, à droite du pont jeté sur la route de Bordeaux, et que la seconde, consacrée au commerce, était située près des thermes publics, sur la voie romaine de Saintes à Vésune et de cette dernière cité à Agen.

Ce ne sont pas seulement les vieux titres d'accord avec les substructions qui nous ont donné une certitude pour l'emplacement de la première basilique, et les substructions une présomption sur l'emplacement de la seconde; mais ce sont aussi les

(1) Dans un plan de la ville de Périgueux et de l'emplacement qu'occupait jadis l'antique Vésune, dressé le 12 septembre 1773 sur un autre plus ancien, d'après le témoignage du sous-ingénieur des ponts et chaussées de la généralité de Bordeaux, M. Lallier de Latour, l'endroit où les substructions de cette basilique ont été mises à découvert portait le nom d'Hôtel-de-Ville de l'ancienne Vésune, ou de Communal de l'Hôtel-de-Ville.

Un autre plan, joint à un Mémoire sur la constitution politique de Périgueux, publié en 1778, désigne aussi cet emplacement par celui du capitol de l'antique Vésune; et l'auteur du Mémoire ajoute: « Cet emplacement appartient de temps immémorial à l'hôtel-de-ville de Périgueux, et il est de tradition dans le pays que le capitol, c'est-à-dire l'édifice où se rassemblait le sénat de cette ancienne cité romaine, était bâti en cet endroit; les plus vieux titres en font mention sous ce rapport. »

Les Romains, en effet, n'appelaient pas seulement basiliques les palais des princes, les tribunaux, mais aussi les *maisons de ville* et les places de change où s'assemblaient les négociants, et que l'on nomme aujourd'hui bourse à Paris, à Bordeaux, à Lyon, à Londres, à Amsterdam, etc.

médailles de l'époque où furent fondées ces deux basiliques. En effet, l'ordonnance de ces substructions rappelait le plan ordinaire de ces sortes d'édifices, comme l'a déjà signalé M. Eugène Massoubre dans une intéressante brochure sur les fouilles de Vésune ; et les médailles trouvées sur leur emplacement étaient celles d'Auguste, d'Agrippa, de Tibère, de Germanicus, de Claude, de Néron, ainsi que beaucoup de monnaies de Nîmes.

IX.

Marullius, duumvir de Vésune, pourvoit à ses frais cette oité d'eau et d'aqueducs.

C'était le siècle des grands travaux, l'époque des embellissements. Auguste avait donné l'impulsion. Rome, la capitale du monde, était transformée en une ville nouvelle. Agrippa, qui en était le gouverneur, la décorait de superbes et majestueux édifices. Le Panthéon, l'une des merveilles du monde artistique, et que l'on admire encore aujourd'hui, malgré bientôt ses dix-neuf siècles d'existence, cent soixante-dix bains publics, des thermes immenses bâtis avec une somptuosité que l'imagination a peine à concevoir, l'élégant portique de Neptune, tous ces chefs-d'œuvre, et bien d'autres dont l'histoire ne nous a pas conservé le souvenir, furent son ouvrage. C'est encore le gendre d'Auguste, l'intime ami de ce maître absolu, arbitre des destinées de l'univers pendant près d'un demi-siècle, qui fonda le pont du Gard, creusa le port de Baïa, créa son admirable piscine, et fit enfin construire le beau théâtre d'Athènes, que les Grecs voulurent appeler Agrippéon, du nom de son fondateur. Il n'est donc pas étonnant que les provinces mar-

chassent sur les traces d'une autorité si puissante, obéissant à cet élan général qui mérita au siècle d'Auguste le glorieux titre de grand, et que leurs cités se peuplassent et s'embellissent d'établissements tout à la fois utiles et somptueux.

C'est à cette même époque que Marullius dota Vésune de fontaines et d'aqueducs, bienfait d'un intérêt général que nul des habitants de cette cité ne pouvait s'empêcher de recevoir avec reconnaissance. La beauté des caractères de l'inscription qui nous a révélé le nom du bienfaiteur, son style correct, clair et concis appartiennent en effet aux dernières années du paganisme, où tous les arts étaient parvenus à l'apogée de la perfection et du sublime.

Voici cette inscription, que l'abbé Le Bœuf et Beauménil nous ont conservée. Nous possédons encore la pierre sur laquelle elle était gravée; mais l'inscription disparut sous le marteau révolutionnaire de 1793. Que Dieu nous préserve à l'avenir des fanatiques de tous genres, qui, incapables de faire le bien, ne sont aptes que pour le mal !

L. MARVLLIVS. L. MARVLLI. ARABI
FILIVS. QVIR. ÆTERNVS. TIVIR.
AQVAS. EARVMQVE. DVCTVM.
D . S . D .

D'après cette inscription, il est certain que Lucius Marullius Æternus, de la tribu Quirina, fils de Lucius Marullius Arabus et duumvir, fit venir les eaux à Vésune et à ses frais. Mais où furent prises ces eaux pour les faire arriver dans cette cité ? Telle était la question que s'adressait aussi à lui-même M. de Taillefer en 1826. Il y a répondu dans son livre des *Antiquités de Vésone*, et sa réponse, après plus de trente ans, vient de recevoir une authenticité incontestable. Cet auteur décrit le

parcours de l'aqueduc principal comme s'il l'eût vu à découvert, et, le prenant à son point de départ, il le fait arriver juste à l'endroit où de récentes fouilles sont venues confirmer l'exactitude de cette direction. « L'aqueduc de vieille cité, dit-il, prenait sa source à la fontaine de Jameau, située dans un petit vallon, à environ 830 toises de la rivière de l'Isle; il se dirigeait vers l'extrémité du petit coteau de Soucheix, traversait le vallon, suivait le pied de la montagne jusqu'à l'habitation des Rochs, où commençaient les arcades, de peu d'étendue, mais très élevées, traversait la rivière et portait ses eaux à Vésune par des constructions et aqueducs de continuité. »

Tel était l'aqueduc de vieille cité, ajoute le même historien. C'est sans doute celui que Marullius fit construire à ses frais, puisque la pierre où il était question de ce personnage et de son aqueduc fut trouvée dans la même direction. C'est, en effet, sur l'emplacement de la nouvelle caserne que cette pierre, qui évidemment provient d'une fontaine, a été découverte en 1754, et une fontaine placée dans ce quartier de Vésune ne pouvait guère recevoir ses eaux que de l'aqueduc de vieille cité (1).

Plusieurs fois j'avais suivi le parcours de cet aqueduc, dont les traces, jusqu'au bord de la rivière, sont encore visibles en plusieurs endroits, soit avec MM. Jouannet, de Taillefer et Mourcin, soit avec des savants, étrangers à Vésune, et qui recouraient à notre obligeance pour en connaître les antiquités. La découverte, au-delà de la rivière, de la continuation de cet aqueduc se dirigeant vers la caserne, loin de nous étonner, ne fit que constater visiblement pour nous ce que nous savions déjà.

Mais après cette importante découverte, ne voulant laisser aucun prétexte au doute, nous voulûmes visiter encore une fois la fontaine de Jameau. J'étais avec MM. Auguste Charrière,

(1) *Antiquités de Vésone*, t. II, pag. 98, 99 et suivantes.

E. Leymarie et Eugène Massoubre, hommes d'étude et de savoir. Nous reconnûmes sur les lieux mêmes l'exactitude des faits avancés par M. de Taillefer, et dans le moment où nous rendions hommage à la mémoire de l'auteur des *Antiquités de Vésone*, l'entrepreneur des travaux du canal, M. Chénaud, nous envoyait son fils pour nous prévenir que la disposition des briques placées verticalement à la naissance de l'aqueduc, en deçà de la rivière, et qu'il venait à l'instant même de déblayer, démontrait évidemment, d'accord avec le niveau, que cet aqueduc était destiné à recevoir les eaux des arcades pour les conduire à Vésune.

Cet aqueduc avait de largeur à sa base intérieure vingt-sept centimètres; il était enduit de béton, dallé en briques parementées, et bordait une chaussée ou rue romaine large de cinq mètres soixante centimètres. Un autre aqueduc lui était parallèle; mais celui-là ramenait les eaux à la rivière; il était pavé en petits cailloux.

Nous n'avons aucune donnée sur la décoration monumentale de la fontaine qui recevait les eaux de l'aqueduc de Jameau; mais un chapiteau d'ordre corinthien, trouvé à la caserne pendant les travaux faits pour le chemin de fer, et dans les environs de l'endroit où devait être cette fontaine, a dû lui appartenir. Tout ce que faisaient les Romains était grand. Il est probable que Marullius, duumvir de Vésune, ne dérogea point dans cette œuvre de sa libéralité aux sentiments de munificence qui caractérisaient les vainqueurs du monde.

X.

Des thermes ou bains publics de Vésune.

Les thermes de Vésune étaient situés à droite des arcades actuelles jetées sur l'Isle pour le passage du chemin de fer, à

l'entrée des prés de Sainte-Claire et presque en face de la Maladrerie, que l'on voit au pied du coteau, sur la rive gauche de cette rivière. Leur orientation était du sud au nord ; ils étaient alimentés par une fontaine dite de Lamourat, située dans la commune de St-Laurent-sur-Manoire, près du château du Lieu-Dieu et distante de Vésune de près de neuf kilomètres ; l'aqueduc qui conduisait ses eaux était tout en ciment composé de chaux vive, mêlée de sable et de tuileaux pulvérisés. Il avait un mètre de hauteur, 90 centimètres de largeur, et le canal intérieur était large de 35 centimètres et haut de 50 centimètres. Cet aqueduc, couvert en dalles ou en moellons noyés dans du ciment, longeait la route actuelle de Lyon, passait à la maison dite du Forgeron, aboutissait par des arcades à l'angle de la terrasse du Petit-Change, cotoyait la rivière de l'Isle, passait à côté de la petite maison du parc, tournait dans la garenne, se dirigeait vers le pavillon, arrivait à la rivière, la traversait près du moulin de Cachepouil et venait ainsi déverser ses eaux dans le réservoir des thermes.

Les bains de Vésune étaient publics, et paraissent n'avoir été que des thermes ou bains d'eau chaude, à en juger par les cendres trouvées en grande quantité aux deux extrémités de l'édifice ; peut-être y ajouta-t-on plus tard des étuves et un hypocauste ; mais jusqu'à présent nous n'avons rien découvert sur l'emplacement des thermes qui puisse autoriser cette présumption.

Les thermes avaient 63 mètres de long ; nous ne connaissons pas leur largeur. Aux deux extrémités étaient deux grandes niches circulaires de 6 mètres 50 centimètres de diamètre et profondes de 4 mètres 75 centimètres, et entre ces deux niches et sur la même ligne se trouvait une ordonnance de niches circulaires et carrées, alternées, comprises dans un mur de 2 mètres 25 centimètres d'épaisseur, et diminuant de grandeur à

mesure qu'elles se rapprochaient du centre de l'édifice, où devait être la porte d'entrée, précédée d'un escalier en perron ou d'un petit péristyle. D'après les substructions mises à jour par les travaux faits pour l'établissement du canal de navigation, le mur oriental, le même que celui de la façade, offrait six pilastres, séparés par des entre-colonnements; sur les deux murs latéraux se reproduisaient aussi des pilastres. Ainsi, par le calcul des diverses parties constitutives de cette construction, on retrouve une salle de 15 mètres 20 centimètres, où se déshabillaient en entrant les baigneurs, comme cela se pratiquait dans tous les établissements de ce genre.

Nos thermes remontaient à l'époque d'Auguste; ils étaient peu somptueux. Tombant de vétusté, ce qui prouverait qu'ils étaient peu fréquentés et mal entretenus, ils furent restaurés par Marcus Pompée, prêtre de Mars, et affranchi d'origine, comme le constate cette inscription votive :

.....
ET DEO APOLLINI
COBLEDVLITAVO
M. POMPEIUS. C. POMP
SANCTI. SACERDOT
ARENENSIS. FIL. QVR. LIB
SACERDOS. ARENSIS
QVI TEMPLVM. DEA..
TVTELAE. ET THERMA
PVBLIC. VTRAQ. OM....
VETVSTATE COLLABS...
SVA PECVNIA REST.....
V. S. L. M.

Ce prêtre généreux ne se contenta point de restaurer les thermes de Vésune de son propre argent, il restaura aussi le

temple de la déesse tutélaire de cette cité. Je crois que ce temple restauré était celui du dieu Mars, et que ce dieu était la divinité tutélaire de Vésune.

Nous avons déjà dit que C. Pompée Sexte avait fait ériger un temple en l'honneur de Mars. Fondateur, il dut y attacher des prêtres de son choix. Il est probable qu'il y attacha un de ses affranchis, qui prit le nom de la famille, suivant l'usage reçu, puisque c'est un prêtre de Mars, fils lui-même d'un prêtre de Mars, qui restaura le temple de la divinité tutélaire (1).

L'inscription que nous venons de citer remonte à la fin du II^e siècle ou au commencement du III^e; elle est encore d'une belle conservation; l'autel, aujourd'hui sans base ni couronnement, sur lequel elle est gravée, se trouve placé debout, dans l'embrasure d'une fenêtre des ruines du château de Barrière, à la Cité de Périgueux.

XI.

Vésune rend à Auguste les honneurs divins.

Lorsque parurent les flammes du bûcher sur lequel la dépouille mortelle d'Auguste avait été placée, on vit un aigle en sortir, dit l'histoire, et s'élever dans les airs. Ce genre d'apothéose avait été imaginé pour donner plus d'éclat et de prestige à la pompe funéraire des obsèques de cet empereur; mais l'illusion fut prise au sérieux, et, sur l'affirmation d'un ancien prêtre, *Numerius Atticus*, qui vint jurer publiquement avoir vu l'âme d'Auguste prendre son vol vers les cieux, le sénat reconnut ce nouveau dieu et lui décerna dans Rome les honneurs

(1) Pour de plus amples explications sur les thermes de Vésune, voyez ma brochure sur ces thermes, imprimée en 1857.

d'un temple. En attendant la construction de ce temple, une statue d'or, placée dans le temple de Mars, fut érigée à cette divinité nouvelle. Livie en devint la prêtresse, et Tibère, Drusus, Germanicus et Claude voulurent occuper le premier rang dans le collège des prêtres augustaux. La flatterie est contagieuse. Bientôt les provinces admirent le culte du nouveau dieu, et l'univers, après avoir été aux pieds d'Auguste pendant sa vie, s'empressa de se prosterner devant ses autels après sa mort.

Vésune suivit l'élan général et reconnut aussi dans Auguste mort, un dieu vivant. Trois fragments d'inscriptions donnent à ce fait une authenticité incontestable, en nous laissant cependant dans le doute sur l'érection d'un temple, d'une statue ou d'un autel. Il est probable que les Vésuniens, ne voulant point surpasser en adorations le sénat romain, se contentèrent d'un autel ou d'une statue, sur le piédestal de laquelle fut gravée l'inscription suivante, qui n'est plus aujourd'hui qu'un fragment :

..... NVMIN.....
..... AVG. ET.....
..... EO. TELON.....
.....

Cette statue fut placée sans doute aussi dans le temple de Mars. L'inscription découverte dans le voisinage de ce temple, peu de temps avant la révolution de 1793, autorise cette conjecture.

Deux autres fragments d'inscriptions, l'un au musée :

..... VMIN. AVG.

Le second, dans la grotte du château de Barrière :

..... I. AVG.

appartenaient à des autels.

Nous possédons aussi cet autre fragment d'inscription que voici :

.... ORLO
..... VANAMIO
.... VG. VIII. AT

D'après cette inscription, on pourrait croire que Vésune avait un collège de prêtres augustaux et par conséquent un temple dédié à Auguste. C'est l'opinion de M. de Taillefer, que je ne partage point. J'aime mieux croire que ce *Vanamius* était un prêtre augustal de Lyon, originaire de Vésune, le huitième dans la hiérarchie sacerdotale, qui, venu dans sa ville natale, y aurait été surpris par la mort, et son monument sépulcral aurait porté cette inscription.

XII.

Jupiter eut un temple à Vésune.

Les temples de Jupiter, suivant les idées religieuses des Romains, étaient bâtis généralement sur les hauteurs. Celui que le maître des dieux posséda dans notre antique cité lui fut érigé dans les mêmes conditions. Ce temple occupait la place actuelle de la mairie, lieu très élevé par rapport à Vésune et à toute la partie basse du Puy-Saint-Front. Il est probable que le christianisme s'en empara, puisque cet emplacement fut occupé plus tard par l'église de Saint-Silain. Lorsque ce dernier édifice fut démoli, on trouva dans les fondations plusieurs débris antiques, tels que fûts de colonnes, tuiles à rebords, fragments de ciment romain, et à quelques pas de là, en face de la salle de spectacle, on découvrit, en arrachant les fondements des

anciens remparts du Puy-Saint-Front, un autel qui provenait sans nul doute du temple de Jupiter.

La pierre de cet autel fut un peu dégradée, mais l'inscription resta entière. La voici :

IOVI. O. M. ET
GENIO
TI. AVGVSTI
SACRVM
LANIONES.

Cet autel est privé de sa base et de son couronnement ; néanmoins, tel qu'il est, il offre le plus grand intérêt : sa hauteur est de 1 mètre 30 centimètres, et sa largeur de 52 centimètres. Les lettres de la première ligne ont sept centimètres ; les autres n'en ont que six. Les deux côtés sont nus, et la partie opposée à l'inscription est brute, ce qui prouve que cet autel fut adossé à un mur et placé dans l'intérieur d'un édifice. Ce fut la corporation des bouchers qui le consacra à Jupiter très bon, très grand, et au génie de Tibère.

Gruter nous a conservé deux autres inscriptions qui ont également appartenu à des autels dédiés à Jupiter et qui furent placées probablement aussi dans son temple. Nous en avons déjà cité une dans le chapitre VI, page 24. Voici la seconde, qui n'est qu'un fragment :

IOVI. OPT.
MAX.
MINMANTIIS.
VI.

A quelle époque fut bâti le temple de Jupiter ? L'autel dédié au génie de Tibère nous la donne à peu près. Il est certain que

si ce temple ne fut pas érigé sous l'empire de Tibère, il ne put l'être que sous celui d'Auguste.

XIII.

Soter, affranchi de Néron, élève deux basiliques dans la ville de Vésune.

Les basiliques étaient, dans le principe, des édifices où les rois rendaient eux-mêmes la justice. Ces édifices étaient vastes et offraient pour ordonnance intérieure une salle au milieu, deux salles latérales plus petites, séparées par deux rangs de colonnes et une abside à l'extrémité de la salle du milieu, où se plaçait le prince pour administrer la justice à ses sujets. Lorsque ces palais furent abandonnés à des juges, les bas-côtés furent cédés à des marchands, et la salle du milieu fut réservée pour le public, les plaideurs, les avocats et les juges. Sous Constantin, la plupart de ces basiliques furent abandonnées aux chrétiens, qui les prirent ensuite pour modèles dans la construction de leurs églises. Ces basiliques différaient des temples du paganisme en ce que les colonnes des temples étaient à l'extérieur et que celles des basiliques étaient dans l'intérieur.

Soter, d'après l'inscription que voici, aurait fait bâtir deux basiliques à Vésune :

SOTER. LIB. NER. BASILICAS.
DVAS. EDIFICAVIT. CVM. ORNAMENTIS.

Cette inscription, d'un style étrange, d'une latinité vulgaire, et sans d'autre destination apparente que celle d'énoncer un simple fait, ne nous est connue que par le P. Dupuy, qui la cite dans son livre de *l'Etat de l'Église du Périgord*.

Le même auteur nous donne encore celle-ci, pour prouver que ce même Soter dédia ses deux basiliques à la divinité tutélaire de l'auguste Vésune :

TVTELAE. AVG.
VESVNAE.
SECVNDVS
SOTER. D. S. D.

Les documents nous manquent pour combattre l'authenticité de la première de ces deux inscriptions; mais l'erreur qui regarde la seconde est trop palpable pour ne pas la relever.

Il est évident que ces deux inscriptions appartiennent à deux personnages bien distincts, Soter I^{er} et Soter II, l'un affranchi de Néron et fondateur de deux basiliques, et l'autre accomplissant un vœu fait à la divinité tutélaire de Vésune, et surnommé le *second*, pour qu'il ne fût pas confondu avec le premier, qui était peut-être son père.

En admettant comme authentique l'inscription qui regarde Soter I^{er}, il faut croire que des deux basiliques élevées par cet affranchi, l'une dut être le palais du gouverneur, et l'autre un palais de justice; sans cela, Vésune aurait possédé quatre basiliques: ce qui serait rigoureusement possible, mais qui parut si extraordinaire à M. de Taillefer, que, pour n'en admettre que deux, il attribua aux basiliques de Soter deux fragments d'inscriptions qui appartiennent évidemment aux deux basiliques commencées par C. Pompée Sexte, dit le plus Ancien, et terminées par Bassus. Ces deux inscriptions n'ont, en effet, rien de commun avec les basiliques de Soter I^{er}, puisque l'une et l'autre disent positivement que Bassus, illustre citoyen romain, fit achever avec tous leurs ornements les deux basiliques que Pompée avait commencées.

On peut voir ces deux fragments d'inscriptions dans le chap. VIII, page 32. Le second fragment nous apprend même que l'une de ces basiliques fut dédiée à la divinité ou au génie des étains. Strabon, Diodore et César parlent du grand commerce qu'on faisait des étains pris dans l'île de With par les Vénètes et transportés à Marseille et à Narbonne peut-être par Vésune.

Ainsi, en considérant comme vraie l'inscription citée par le P. Dupuy, nous sommes forcé d'admettre que Vésune posséda quatre basiliques, mais alors dans le sens que Cicéron et d'autres auteurs latins attribuent à tous les édifices publics et d'une rare structure, où l'on s'assemblait, soit pour rendre la justice, soit pour les harangues, soit pour traiter du commerce. C'est pour cette raison qu'on nommait basiliques non-seulement les palais des grands, mais aussi les maisons de ville, les places de change pour le négoce et tous les lieux publics avec portiques, où se réunissait le peuple. Publius Victor nous apprend qu'il y avait dix-neuf édifices de ce genre à Rome; Onuphre Panvinius en compte vingt et un; Pline n'en comptait que dix-huit.

XIV.

Vésune possédait un amphithéâtre.

Un amphithéâtre était un vaste édifice de forme ovale ou circulaire. Sa face extérieure était composée de trois rangs d'arcades superposées, formant trois étages correspondant chacun à une galerie intérieure. Le pourtour intérieur était disposé en divers rangs de sièges placés en retraite les uns sur les autres. C'est par ces galeries qu'on arrivait sur les gradins, d'où l'on voyait le spectacle livré dans l'arène, occupant le centre de l'édifice. Le lieu du combat des gladiateurs ou des bêtes féroces

était ainsi nommé, à cause du sable dont il était couvert pour affermir le pied des athlètes et dérober au peuple la vue du sang des morts et des blessés.

Les deux grandes entrées, situées au centre de l'axe majeur, étaient appelées vomitoires, parce que le peuple arrivait et sortait en foule par ces deux issues. Il y avait aussi d'autres entrées, mais privilégiées ; elles conduisaient sur le *podium*, où étaient les places de l'empereur, de la famille impériale, des sénateurs, des principaux magistrats et des vestales. Indépendamment de ces diverses entrées, il y avait des vomitoires plus petits de distance en distance, fermés de grilles de fer. C'est par ces ouvertures qu'entraient les gladiateurs et les bêtes féroces.

L'idée des amphithéâtres prit naissance chez les Étrusques. Les Romains s'en emparèrent et la trouvèrent si propre à l'amusement du peuple, qu'ils construisirent dans presque toutes les villes importantes des édifices de ce genre. Les amphithéâtres furent faits d'abord en bois ; mais l'accident de Fidènes, qui causa la mort de cinquante mille personnes, fit porter un sénatus-consulte qui ordonna la construction en pierres de ces monuments et défendit à tout citoyen de donner des spectacles de gladiateurs s'il ne possédait pas un revenu de 78,000 fr.

Titus Statilius fut le premier qui à Rome en éleva un en pierres. Auguste, son ami, avait eu cette pensée ; mais cette idée n'eut son commencement d'exécution que sous Vespasien. Ce furent Tite et Domitien qui achevèrent l'amphithéâtre entrepris par leur père, et que les savants surnomment Flavien, du nom de son fondateur.

Il n'est pas douteux que l'amphithéâtre de Vésune n'ait été un des premiers bâtis en pierres. La simplicité de sa construction, qui n'est qu'un blocage entre deux revêtements en petites pierres cubiques, autorise cette conjecture. Il était néanmoins très vaste et pouvait contenir quarante mille specta-

teurs. Le mouvement du terrain dessine l'étendue de l'arène, et plusieurs vomitoires existent encore. Nulle inscription ne nous a révélé jusqu'à ce jour le nom du fondateur. La tradition l'attribue à Soter, affranchi de Néron et gouverneur de Vésune : ce monument serait alors antérieur au Colysée de Rome. D'après M. de Taillefer, il n'aurait été achevé que sous le fils de Soter. L'auteur des *Antiquités de Vésone* fonde son opinion sur ce fragment d'inscription : EM. LIB, trouvé dans les ruines de l'amphithéâtre, qu'il interprète ainsi : Soter I^{er} charge son héritier, également affranchi, de finir l'œuvre qu'il avait commencée. Nous ne combattons point cette interprétation ; quand on parcourt le domaine des conjectures, on a l'imensité devant soi.

L'amphithéâtre de Vésune existait encore dans le XII^e siècle : c'est la conséquence qu'on peut tirer d'un passage du père Labbe, où il est dit que Bosen, comte de Périgord, fit construire une tour très élevée vers 1150, sur les arènes. Cette tour se trouvait ainsi naturellement fortifiée par l'amphithéâtre. Il paraît, d'après quelques titres de l'hôtel-de-ville des XIII^e et XIV^e siècles, que les successeurs de Bosen y firent construire aussi un château, où ils faisaient leur résidence, et que ce château, ayant été pris par surprise par le seigneur de Mussidan, fut vendu aux habitants de Périgueux, qui le rasèrent. Les ruines de ce château et celles de l'amphithéâtre devinrent définitivement la propriété de la ville à l'expulsion des comtes. Depuis cette époque, ces précieux débris de nos grandeurs passées ont été toujours un objet constant de la plus vive sollicitude de la part de l'administration municipale. Ils sont regardés par elle, et avec raison, comme un des principaux titres de gloire de la ville de Périgueux. Le gouvernement les a pris aussi sous sa puissante protection, en les classant au nombre des monuments historiques. Leur conservation est donc

assurée. On peut voir le dessin des ruines de l'amphithéâtre de Vésune, avec la description qui l'accompagne, dans le *Périgord illustré*, pages 273 et suivantes, et dans les *Antiquités de Vésone*, page 24.

XV.

Sacrifice taurobolique fait à Vésune.

Il n'est pas un des souvenirs, des usages religieux de l'antiquité la plus reculée qui ne se retrouve à Vésune, l'une des villes de l'ancienne Gaule les plus riches encore en monuments de tous genres.

Un fragment d'inscription trouvé dans les vieilles casernes de la Cité de Périgueux, et copié en 1772 par Beauménil, nous apprend qu'un taurobole fut fait à Vésune. Ce genre de sacrifices, un des plus grands mystères du paganisme, n'était célébré que très rarement. Les archéologues n'en ont signalé jusqu'à ce jour que six, en y comprenant celui de Vésune. L'autel taurobolique, découvert en 1705 sur la montagne de Fourvières, près de Lyon, fit connaître le premier. Ce sacrifice avait été offert pour la santé de l'empereur Antonin Pie. Le second est celui de Lectoure, qui eut lieu sous l'empire de Marc-Aurèle et sous le consulat de Pollion et d'Aper. Le troisième est celui de Fain, dans le département de la Drôme. Le quatrième est celui de Die, anciennement *Augusta Diavocontiorum*. Le cinquième est celui de Bordeaux, dont l'autel fut découvert par M. Jouannet, notre savant ami de bien douce mémoire, et le sixième est celui qui nous occupe.

Prudence, qui vivait dans le iv^e siècle, a décrit les cérémonies du taurobole dans son hymne sur le martyre de saint Ro-

sonne qui en est l'objet est *Ovatia*, et que le père d'*Ovatia* est *Restitutus*. Or, le mot *Restitutus* est un surnom des Pompée. Les trois inscriptions suivantes, dont deux de Vésune, et la troisième de Rome, citée par Gruter, le constatent :

Première inscription. (Vésune.)

POMPEIAE. C. F.
RESTITVTAE

Deuxième inscription. (Vésune.)

POMPEIAE. C. F.
RESTITVTAE A HIRT.
PVLCHER. CONIVG.

Troisième inscription. (Rome.)

POMPEIAE
RESTITVTAE
SEX. POMPEIVS
POLVS. CONIVGI
BENE MERITAE. FECIT.

Le taurobole de Silvanus eut donc lieu à Vésune, à l'époque où la famille Pompée avait déjà pris le surnom *Restitutus*. Mais quand prit-elle ce surnom? Lorsqu'elle fut réhabilitée, réintégré dans ses droits, à la mort de Néron, à l'extinction de la famille des César, sous Galba ou Vespasien. C'est alors qu'elle put rentrer à Rome en laissant à Vésune quelques-uns de ses membres, ce qui explique un taurobole fait à Vésune par Silvanus pour la santé de sa femme Pompeia Ovatia, fille de Pompée *Restitutus*, et à Rome un monument élevé à la mémoire de Pompeia *Restituta* par Sex. Pompée Polus, son mari.

La famille *Silvanus* habitait Vésune. Une inscription nous apprend que l'un de ses membres, le fils peut-être de celui qui fit le taurobole, s'acquitta d'un vœu envers le dieu *Telonus*, après avoir embelli un des temples de notre antique cité. Nous citons cette inscription dans le chapitre xx^e qui fait connaître notre opinion sur le culte rendu au dieu *Telonus* par les Vésuniens.

XVI.

Généalogie des Pompée, d'après nos inscriptions, à dater du séjour de cette famille à Vésune, jusqu'à son retour à Rome.

Le grand Pompée mourut en Égypte, assassiné par ordre du jeune Ptolémée, après sa défaite de Pharsale. Il laissa de Murcia, sa troisième femme, trois enfants : Cn. Pompée, Pompeia et Sexte Pompée.

Cn. Pompée fut tué en Espagne dans la bataille de Munda, qu'il perdit contre César, l'an 708 de Rome. Il avait épousé Claudia, fille d'Appius Claudius. On ignore s'il en eut des enfants, l'histoire n'en dit rien.

Pompeia fut mariée à Faustus Sylla, pontife et augure, fils de L. Cornelius Sylla et de Cœcilia Metella, veuve de Scaurus.

Sexte Pompée, moins malheureux que son frère, échappa à la défaite de Munda, se réfugia dans les montagnes de la Celtibérie jusqu'à la mort de César, où il résolut de retourner en Italie. Il avait épousé Scribonia, fille de Scribonius Libo, dont il eut au moins deux enfants : Pompeia et C. Pompée Sexte. Ce fut sans doute à cette époque qu'il les laissa avec leur mère à Vésune, comme dans un asile assuré contre les chances d'une guerre civile qu'il allait ranimer. Il paraît cependant qu'il les rappela auprès de lui après le traité par lequel les triumvirs

lui cédaient la Sardaigne , la Sicile, la Corse et le Péloponèse , et qu'il les retint jusqu'à son entière défaite, puisque c'est vers cette époque qu'il maria sa fille Pompeia à Claudius Marcellus , qui fut tué plus tard dans le port de Pyrée , à Athènes , par P. Magnus Chilon.

Après le combat naval qu'il perdit, ayant voulu se réfugier en Asie , à peine débarqué dans la Phrygie , il y fut tué par ordre d'Antoine.

Les documents nous manquent pour dire si sa fille laissa des enfants , et si elle retourna à Vésune après la mort de son mari. Mais si Pompeia ne reparut pas dans notre antique cité , il est certain que C. Pompée Sexte , son frère , y revint , et qu'il y termina ses jours.

Quatre inscriptions attestent ce fait. Dans l'une on lit ses nom et prénoms , et les autres le désignent par le surnom de plus ancien, *Antiquior* , en rappelant ses immenses travaux , qui servirent à l'embellissement de Vésune.

Ainsi, ce fut C. Pompée Sexte, devenu le chef de sa famille, dit le plus Ancien , et petit-fils du grand Pompée, qui apaisa des troubles intestins survenus à Vésune, et en rendit des actions de grâces à Jupiter (1). Ce fut lui aussi qui dota cette cité d'un temple de Mars, qu'il fit orner de portiques et entourer d'une enceinte fortifiée (2), et le même encore qui fut le fondateur de deux basiliques (3).

Ce bienfaiteur de Vésune mourut dans les premières années de l'ère chrétienne, sans avoir pu terminer les grands travaux qu'il avait commencés. Le nom de sa femme nous est inconnu ; mais il laissa plusieurs enfants et peut-être un frère qui forma

(1) Voir le chap. vi, pag. 24.

(2) Voir le chap. vii, pag. 28.

(3) Voir le chap. viii, pag. 32.

la branche *Pompeia paterna*, dont nous retrouvons des membres à Clunia, ville d'Hispanie, sur les confins de la Celtibérie, et à Vésune, comme l'établissent ces deux inscriptions :

Première inscription trouvée à Clunia et citée par Gruter :

L. POMPEI. PATERNI. F.
QVIR. PATERNO. AN XIX
POMPEIA. PATERNA. FRA.

Deuxième inscription de Vésune au musée :

D . . . »
IVL. LVGVSELVA
. . . . ARMËNI. ET
. . . . SOGER
. . POMP. PATERNV

Il est évident que ces deux inscriptions appartenaient à la même branche.

Les enfants de C. Pompée Sex. furent C. Pompée, Lucius Pompée et peut-être Pompeia Nammiola.

C. Pompée nous est connu par ce fragment d'inscription rapporté par Prunus :

C. POM.

Ce C. Pompée eut un fils, C. Pompée Silvinus, connu par cette inscription qui est au musée :

C. POMPEIO. C. F.
SILVINO. POMPEI
DAPSILIS ET PRISCVS

Il est à croire que les Pompée Dapsilis et Priscus n'étaient pas les fils de C. Pompée Silvinus ; car en lui érigeant ce monument, ils l'auraient sans doute qualifié de père. Ils étaient peut-être ses neveux et fils de Pompée Phœbus que mentionne ce fragment d'inscription :

D. M.
POMP
. PHOEBI

Lucius Pompée, second fils de C. Pompée Sex., eut au moins un fils, Tibère Pompée, comme nous l'apprend l'inscription déjà citée dans le chap. VII, pag. 30.

Ce Lucius Pompée, qui vivait vraisemblablement sous les empereurs Tibère et Caligula, fit peut-être continuer les travaux de son père ; mais il est hors de doute que ce fut Tibère Pompée, son fils, tribun militaire, qui fit achever les immenses travaux entrepris par son aïeul.

Pompeia Nammiola, sœur peut-être de Lucius Pompée, dont nous possédons ce fragment d'inscription :

D. M.
ET MEMORIAE.
POMPEIAE
NAMMIOLAE
.

fut mariée sans doute à Silanus Bassus, qui devint ainsi le gendre du petit-fils du grand Pompée. Cette alliance nous expliquerait l'empressement et les soins de cet illustre citoyen romain à faire achever les deux basiliques commencées par C. Pompée Sexte, son beau-père, comme nous l'apprennent les deux inscriptions déjà citées dans le chapitre VIII.

Le fragment d'inscription que nous avons déjà fait connaître dans le chap. xv, pag. 52, au sujet du taurobole fait à Vésune, donne à C. Pompée le surnom de *Restitutus*. Ce Pompée, le même sans doute que C. Pompée Silvinus, eut au moins deux filles : Pompeia Ovatia, femme de Silvanus, et Pompeia Restituta, qui épousa Aulus Hirtius, d'une famille consulaire. Ovatia est mentionnée dans l'inscription taurobolique, et Restituta dans les deux fragments déjà cités dans le même chapitre.

Mais que pouvait signifier ce surnom *Restitutus*? Ce qu'il signifie littéralement ; il voulait dire la réintégration de la famille Pompée, sa rentrée en grâce avec les empereurs ; son retour à Rome, et ce surnom ne peut, ce me semble, avoir d'autre sens que celui-là. A partir, en effet, de ce Pompée *Restitutus*, la filiation de cette famille cesse à Vésune, et nous la retrouvons à Rome avec ce même surnom de *Restitutus*. Une inscription découverte à Rome, et rapportée par Gruter, atteste ce fait. Nous l'avons citée pag. 53.

Nous pensons que les Pompée obtinrent leur réintégration après la mort de Néron, sous le règne de Galba, qu'ils avaient dû connaître lorsque cet empereur n'était encore que gouverneur de l'Aquitaine, et qu'ils partirent de Vésune pour rentrer à Rome, sous Vespasien ou Tite, vers l'an 70 ou 80 de l'ère chrétienne.

XVII.

Les voies romaines partant de Vésune étaient bornées.

L'itinéraire d'Antonin ou la carte de Peutinger indique cinq voies romaines partant de Vésune ou y arrivant : c'étaient celles de Bordeaux, d'Agen, de Saintes, de Limoges et de Cahors. Nous ne possédons pas la borne de départ ou d'arrivée

de chacune de ces voies; mais nous en avons une qui suffit pour justifier notre assertion. Il est probable, en effet, qu'une seule voie n'eût pas eu exclusivement le privilège des bornes. Notre colonne itinéraire fut trouvée près du Toulon, sur la route de Saintes. Elle porte cette pompeuse inscription :

DOMINO. ORBIS.
ET PACIS. IMP. C.
M. ANNIO FLORIANO
P. F. INVINCIB.
AVG. P. M.
T. P. P. P. PROCOS.
P. L.

Ainsi, à l'époque de Florien, nos voies étaient bornées et la province du Périgord était régie par le droit coutumier, puisque les distances étaient indiquées par lieues et non point par milles, comme cela se pratiquait dans les pays de l'empire romain régis par le droit écrit.

Les titres donnés par les Vésuniens à cet empereur, qui ne régna que deux mois et demi, s'expliquent par les victoires qu'il avait remportées sur les barbares, et par l'attachement aussi que les Gaulois avaient pour Tacite, son demi-frère. Mais la qualité de proconsul dont il est honoré n'est pas aussi facile à expliquer, à moins qu'elle ne fit allusion à ces nobles paroles de l'Empereur Tacite : *Scit senatus quem principem fecerit*, sur le refus du sénat de nommer Florien consul. Sans cette circonstance, en effet, le titre de proconsul donné comme complément de tous ses titres *au maître de l'univers et de la paix, à l'invincible Auguste, à l'empereur pieux et fortuné, au pontife suprême, au père de la patrie*, serait une chose étrange!

Au reste, ces éloges outrés furent chèrement payés par les

Vésuniens. Probus, le concurrent de Florian, incendia une partie de leur ville; les lignes horizontales de charbons de 20 à 25 centimètres d'épaisseur, mêlés à des tuiles et des débris de poteries calcinés, mis à découvert par les travaux du canal de navigation sur les bords de l'Isle, non loin du port de Campniac et sur une étendue de plus de 300 mètres, ne laissent aucun doute sur le fléau destructeur de cette partie de Vésune, et les monnaies elles-mêmes, presque calcinées, isolément trouvées au milieu de ces charbons et de ces cendres, ou réunies en grand nombre dans des vases de terre, ne permettent pas d'assigner à cet incendie une autre époque que celle de Probus. En effet, ces monnaies ne dépassent pas le règne de Tacite et appartiennent toutes à ses prédécesseurs, comme valeurs du temps et en pleine circulation. Je possède au moins cent cinquante pièces de ces monnaies grand et moyen bronze, et dans cette quantité on ne trouve que des Adrien, des Antonin Pie, les deux Faustine, des Marc-Aurèle, des Lucius Verus, des Septime Sévère, des Julie, des Commode, des Caracalla, des Héliogabale, des Gordien, des Philippe, des Trajan Dèce, des Gallien, des Postume et des Tétricus, petit modèle. Je possède aussi des Probus; mais ces monnaies, trouvées à Vésune, n'ont rien de commun avec la découverte que je viens de signaler: elles ont été trouvées sur un autre point. Florian, vaincu, mourut à Tarse, en Cilicie, assassiné par ses soldats.

Les voies romaines de Vésune, dont plusieurs fragments ont été mis à découvert par les travaux du canal, étaient construites comme celles du reste de l'empire, au moyen de trois ou quatre couches de moellons plus ou moins gros, tantôt posés à plat, tantôt rangés à sec les uns à côté des autres, ou de tuileaux et de graviers noyés dans du mortier; elles pouvaient être pavées en gros grès, au moins à l'entrée de la ville: quelques blocs, encore présents sur place, autorisent cette suppo-

sition. Cependant ce qu'on a découvert de ces voies, en laissant voir leur solidité, ne nous a offert à leur surface qu'un mélange de gravier et de chaux.

C'est sur l'une de ces voies, presque en face d'Écorne-Bœuf, qu'a été trouvé un sabot d'enrayure avec sa chaîne tellement oxydée, que les chaînons, mêlés à de petits cailloux, semblent soudés les uns aux autres. Ce sabot, que je possède, moins lourd que ceux de notre époque, un peu plus large pour l'emboîtement des roues et avec une chaîne plus légère, est évidemment antique et prouve que ce moyen d'enrayer, encore exigé par les règlements de police pour les voitures publiques, malgré l'invention des mécaniques, était connu du peuple romain.

XVIII.

Vésune frappait monnaie dès la plus haute antiquité.

Dans toutes les cités où résidait un pouvoir, et où devaient nécessairement naître et grandir des idées de civilisation, la monnaie devint un besoin. Nulle agglomération d'hommes n'est, en effet, possible et durable sans des échanges mutuels, et point d'échanges raisonnés sans des signes de valeurs relatives.

Les villes qui les premières émirent des monnaies durent donc être les plus importantes sous le rapport de la population, des idées d'ordre, de travail, de commerce et d'industrie. Vésune fut de ce nombre, et cette nécessité ou ce bienfait de sa position indépendante dégénéra plus tard, sous une grande puissance, en un privilège qu'elle conserva jusqu'au xiv^e siècle.

Suivons la marche des temps. Sous la période gauloise, époque de son indépendance, deux types caractérisaient ses mon-

naies qui, bien que barbares, durent néanmoins être précédées par des signes de valeurs plus barbares encore.

Le premier type présentait à l'obvers une tête informe ornée d'une espèce de diadème, et au revers un animal fantastique au milieu de broussailles et de roseaux. La première figure que les Romains mirent sur leurs monnaies fut celle du bœuf; les Vésuniens purent mettre celle du cochon, car l'animal fantastique qu'on y voit semble en être un. Ce serait ainsi que ces deux peuples, dans leur enfance, auraient cru devoir symboliser leurs plus grands et plus utiles produits.

Le second type offrait à l'obvers une tête également coiffée d'un diadème; mais au revers, c'est un oiseau informe aux ailes éployées, un aigle peut-être. MM. Jouannet, Taillefer et Mourcin ont toujours cru que ces monnaies appartenaient à notre antique cité. Je partage leur opinion, que je n'ai pas puisée dans leurs ouvrages, mais que j'ai recueillie de leurs conversations, et souvent discutée dans nos relations assidues de plus d'un quart de siècle. Ils n'avaient jamais trouvé de semblables monnaies ailleurs qu'à Écorne-Bœuf, près de Vésune, à Vésune même et à Belvès, dans l'arrondissement de Sarlat. M. de La Saussaye, dans sa numismatique de la Gaule aquitaine, affirme que plusieurs médailles de *petit bronze*, au revers de l'aigle éployée, se trouvent dans toute la France centrale aussi bien que dans le Périgord, et que les légendes en ont été attribuées à tort à *Vésune*, capitale des *Pétrucoriens*. Je ne nie point l'existence des médailles au revers de l'aigle trouvées ailleurs qu'à Vésune, et j'avoue que le lieu de la découverte d'une monnaie n'est pas rigoureusement le lieu de sa naissance; mais si je n'en trouve pas ailleurs avec le même type aussi barbare que le nôtre, si je ne peux pas assigner à ces monnaies une autre origine, et si les autres monnaies connues ont leur attribution, je suis en droit de conclure qu'il est au moins probable

qu'elles appartiennent à la cité où on les trouve en grand nombre, et si l'on établit que cette cité a frappé monnaie portant le nom de ses peuples, comme les droits se perdent plus facilement qu'ils ne s'acquièrent, je puis en conclure que si les Pétrucoriens ont frappé monnaie à une époque plus civilisée, ils devaient le faire à une époque plus barbare, plus indépendante et par conséquent plus libre. Au reste, la raison alléguée par M. de La Saussaye, pour ne pas nous attribuer ces monnaies, est tout aussi bonne pour une affirmation que pour une négation. En effet, si la découverte de ces monnaies à Vésune n'est pas, et avec raison, une circonstance suffisante pour les attribuer à cette cité, elle n'est pas non plus une circonstance suffisante pour les lui enlever, lorsque surtout l'aigle aux ailes éployées a toujours fait partie des attributs de la ville de Périgueux.

Le second motif que nos monnaies déterrées à Vésune, se trouvant mêlées à des monnaies de Marseille, de Rhodes et d'autres villes grecques, ne peuvent pas nous être attribuées, ne me paraît pas plus concluant que le premier. En 1847, me promenant sur les ruines de Cumès, la ville la plus ancienne de l'Italie et le siège de sa civilisation primitive, je recueillis des mains d'un ouvrier une de nos monnaies, celle du premier type. J'en fus très étonné; mais je n'en tirai aucune induction contre l'autonomie des monnaies du pays. J'étais venu à Cumès visiter la grotte de la sibylle : un Pétrucorien pouvait y être allé aussi, il y a plus de deux mille ans, pour consulter la sibylle elle-même. Marseille était en relations de commerce avec Vésune; cette ville avait sa monnaie. Pourquoi Vésune n'aurait-elle pas eu la sienne, et avec d'autant plus de raison, que je crois notre cité plus ancienne que Marseille? D'ailleurs les relations de commerce disséminent et mélangent les monnaies!

Sous la période romaine, Vésune, soumise peut-être d'abord,

mais rebelle plus tard, nous offre une monnaie dont le faire annonce l'heureuse influence qu'exerçait déjà sur les arts la présence des Romains dans les Gaules. Cette monnaie fut frappée peut-être à l'époque où les Pétrucoriens fournirent un contingent de cinq mille hommes à la coalition. Elle offre à l'obvers une tête casquée, ailée avec la légende PETRVCOR, et au revers un cavalier monté, tenant une lance à la main. Boute-roue est le premier qui a signalé cette monnaie; mais elle a été retrouvée depuis, et c'est à M. de La Saussaye que nous sommes redevables de cette précieuse découverte. Ce savant numismate l'a signalée ainsi : PETRVCORI, tête de Pallas casquée, tournée à droite; revers : CINCONEPVS, cavalier galopant à droite, la lance en avant. Je croirais que *Cinconeopus* fut le chef des cinq mille hommes fournis par les Pétrucoriens, et que le cavalier de la médaille le représente.

J'ignore si Vésune, après son entière soumission à la domination romaine, conserva son droit de frapper monnaie. L'auteur des *Antiquités de Vésone* croit qu'elle le conserva, et il fonde sa croyance sur la découverte à Périgueux de plusieurs coins de terre cuite sur lesquels on voyait la figure de Faustine jeune et une partie de son nom. Il s'autorise aussi d'un fragment d'inscription qui est au musée, et sur lequel on lit : T MONETA VXOR. Je ne combattrai point l'existence des coins, puisque M. de Taillefer les a possédés; mais ces coins pouvaient n'avoir servi qu'à de faux monnayeurs, et quant au fragment d'inscription, il me semble qu'il faut y lire le nom de la femme plutôt qu'un des titres du mari. Je croirai donc que Vésune fut privée de son droit de frapper monnaie pendant toute la période romaine, qui fut de près de cinq cents ans.

La première monnaie connue frappée à Vésune après la chute de l'empire romain, est un tiers de sou d'or, offrant à l'obvers une tête diadémée, avec cette légende : VESONNO

VICO , et au revers une croix ancrée avec cette exergue : FRV-NISISILAS.

Le Blanc pense que cette monnaie fut frappée sous la première race de nos rois ; mais il n'en donne aucune preuve. Je crois qu'on peut la faire remonter au temps des rois Goths , qui ont régné sur le Périgord depuis le commencement du v^e siècle jusqu'en 507. Deux raisons appuient mon opinion : 1^o lorsque cette monnaie fut frappée, la ville de Périgueux n'avait pas encore quitté son antique nom de Vésune pour prendre celui de ses peuples, ce qui arriva probablement vers le commencement du vi^e siècle, puisque Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, qui vivait sur la fin du siècle précédent, est le dernier qui se serve du mot *Vesunici* pour désigner les habitants de Périgueux, et que Grégoire de Tours, qui vivait cent ans après, n'emploie que les mots *Petragorium, Petragorii* ; 2^o parce que Vésune, détruite par les barbares vers l'an 409, ne s'étant pas relevée de ses ruines, n'était encore alors qu'un bourg, *Vesonus Vicus*, et que cette dénomination ne pouvait point s'appliquer à l'endroit où saint Front avait été enseveli, puisque ce lieu, à en juger par des restes de sépultures gallo-romaines qu'on y a récemment découverts, pouvait n'être qu'un cimetière qui prit plus tard la dénomination de Puy-St-Front ou *Podium Sancti-Frontonis*. Quant au nom FRVNISISILAS, dans lequel M. de Taillefer croit voir FRVNT-SI-SILAS, les saints Front et Silain, apôtres du Périgord, sans adopter cette opinion, je dirai seulement que l'orthographe Fruntus, qu'il y remarque, se trouve dans les actes de St-Gery, dans le martyrologe de Raban et dans les premiers actes de saint Front, par le chorévêque Gausbert.

Le Blanc rapporte une autre monnaie frappée à Périgueux, moins ancienne que la précédente. A l'obvers elle offre une tête casquée avec cette légende : PETROCORIVS, et au revers une

croix, et autour MALERMVS, probablement le nom du monétaire.

J'en ai cité une dans le *Périgord illustré*, page 386, que je crois postérieure à celle qui précède. C'est un tiers de sou d'or, offrant à l'obvers, dans le champ, une croix, et autour d'un cercle en grenetis, cette légende : PETROCORIS; au revers, dans le champ, une croix patée, et au tour PANAGIVS MONETARIVS.

Dans le XI^e siècle, Hélié II, comte de Périgord, fit frapper monnaie à Périgueux. Ces Héliènes, du nom de leur auteur, étaient un denier d'argent, offrant à l'obvers une croix dans le champ, avec cette légende : ELIAS COMES, et au revers deux croisettes et deux S avec le mot PETRAGORIS (1). Cette monnaie fut un sujet de guerre entre les comtes et les évêques. Nous ne nous occuperons point ici de cette sanglante et longue querelle: nous n'avons qu'à en constater le résultat. Les Héliènes disparurent, et après elles surgirent et circulèrent en Périgord des deniers, des oboles de billon ou d'argent, variant pour la loi, la taille, la valeur, mais semblables quant aux légendes et n'offrant quant aux types que cette légère différence, que les uns portent cinq annelets et les autres quatre seulement. On lit à l'obvers LODOICVS entre deux cercles en grenetis; le cercle inférieur entoure une croix largement patée, et au revers : EGOLISSIME entre deux cercles en grenetis. Il est étonnant que la monnaie de Périgueux ait été frappée à Angoulême. Cette singularité s'explique néanmoins en présence de la rivalité des comtes et des évêques, en admettant surtout que le nom LODOICVS que présente cette monnaie est celui de Louis-le-Jeune, devenu duc d'Aquitaine par son mariage avec Éléonore, et déjà roi de France. A ce double titre, ce monarque primant, en effet, sur les évêques et sur les comtes, pouvait, dans un but de paix, avoir adopté cette combinaison, et

(1) Je découvris cette monnaie en 1825, chez un bijoutier de Bergerac. En voir le dessin dans le *Périgord illustré*, page 388.

neutraliser ainsi par sa puissance les prétentions de deux rivalités jalouses. La monnaie d'Angoulême offrait quatre annelets, et celle de Périgueux en offrait cinq, par allusion sans doute aux cinq coupoles de la collégiale de Saint-Front (1).

XIX.

La tour de Vésune.

Ce monument existe encore en partie. On dirait qu'il n'est resté debout là où il est que pour indiquer le centre de l'antique cité, dont il fut l'un des principaux ornements, et n'en avoir conservé le nom pendant des siècles, à travers tant de vicissitudes, d'orages politiques, et malgré les ravages du temps, que pour en perpétuer d'âge en âge le précieux souvenir.

Je ne répéterai point ce que j'ai déjà dit sur cette tour dans ma brochure sur le *Druidisme ou l'état religieux du Périgord avant l'établissement du christianisme*, et dans le *Périgord illustré*, où je lui ai consacré un chapitre spécial. Je me bornerai à quelques réflexions que je n'ai pas encore publiées. Je pouvais me dispenser de ce travail ; mais préconisant ici l'antique splendeur de Vésune, il m'était impossible de me taire sur un de ses monuments les plus remarquables.

Quelle fut la destination de cette tour ? Était-ce un tombeau ? était-ce un temple ? Les mausolées d'Auguste, d'Adrien et de Cœcilia Metella étaient de forme circulaire, et c'est pour cette raison peut-être que certains auteurs ont pensé que notre tour ronde était aussi un mausolée ; mais la disposition de la tour de Vésune ressemble peu à celle de ces tombeaux. Strabon, dans

(1) Cette explication conjecturale, que M. de Gourgues a consignée à peu près dans une brochure, était la nôtre. Il l'a recueillie de M. de Mourcin et de nous.

le cinquième livre de sa géographie, dit que sur un soubassement circulaire et très élevé de marbre blanc, était un monceau de terre planté et ombragé jusqu'au sommet par des arbres toujours verts; que sur le sommet était la statue de bronze d'Auguste, et qu'en dedans du monceau étaient les tombeaux d'Auguste, de sa famille et de sa maison; tout autour étaient treize chambres sépulcrales; la quatorzième servait d'entrée à la grande salle ronde de cent trente pieds de diamètre, construite sous le monceau de terre.

La tour de Vésune n'offre rien de semblable. Le mausolée d'Adrien s'élevait sur un soubassement carré. L'extérieur, d'après Procope, était revêtu de plaques de marbre de Paros, et le monument, de forme ronde, était couronné de statues; au milieu était la chambre sépulcrale, à laquelle on arrivait par un passage pavé en mosaïque et montant légèrement en spirale. La tour de Vésune avait bien un revêtement de marbre. Les grosses pierres circulaires, en partie détruites, pourraient avoir servi à soutenir la chambre sépulcrale; mais les tombeaux étaient couverts, et la tour de Vésune n'a jamais eu de toiture.

Notre monument a beaucoup plus de ressemblance avec le tombeau de Cœcilia Metella; l'intérieur est cependant bien différent. Le mausolée de Cœcilia Metella n'avait d'autre vide qu'une petite chambre ronde dont la voûte est en forme de cône et ses murs sont d'une épaisseur extraordinaire. C'est dans cette petite chambre voûtée qu'était le sarcophage en marbre qu'on voit à Rome aujourd'hui dans la cour du palais Farnèse. La tour de Vésune, au contraire, est vaste et ressemble bien plus à la cella d'un temple qu'à un tombeau.

La tranchée pour l'établissement du chemin de fer, faite près de cette tour, n'a amené aucune découverte qui pût nous faire connaître la vraie destination de ce monument. Le champ reste donc libre aux conjectures.

M. de Taillefer a cru que la tour de Vésune était un temple dédié à Isis. Telle est encore aujourd'hui la croyance traditionnelle. Nous partageons la même opinion.

XX.

Telonus invoqué par les Vésuniens.

Trois fragments d'inscriptions que nous possédons constatent que Vésune invoqua une divinité nommée *Telonus*.

Nous en avons déjà cité un dans le chap. XI, en parlant des honneurs divins rendus à Auguste.

Voici les deux autres fragments :

Deuxième fragment, au musée :

DEO TELO.....
..... SILVANI F.....
.... CA. TEMPLV...

Troisième fragment, au château de Barrière, noyé dans une muraille et renversé :

..... NO DEO...

Si nous ne consultions que nos idées, nos mœurs, nos croyances actuelles, nous attribuerions la toute-puissance, la suprême sagesse, l'éternité à *Telonus*, parce que, désigné comme Dieu, il faudrait lui accorder tous les attributs de la divinité, être unique et infini dans ses perfections. Mais pour apprécier la valeur du mot *Dieu* employé dans ces trois inscriptions, il faut se reporter au temps du paganisme, où un sentiment profon-

dément religieux portait les hommes à voir en toutes choses l'intervention d'une divinité. Ainsi, *Telonus* divinisé n'était point, dans l'esprit des Vésuniens, une divinité, comme ils l'entendaient de l'être des êtres, du souverain maître de l'univers, mais seulement un esprit secondaire, un génie protecteur, un gardien, un appui, un intercesseur. En effet, si les Vésuniens eussent fait *Telonus* l'égal de Jupiter, ils n'auraient jamais osé, dans l'érection d'un autel à Auguste, le placer après cet empereur et graver sur la pierre NVMINI AVGVSTI ET DEO TELONO, à la divinité d'Auguste et au dieu *Telonus*.

Mais quel était ce dieu *Telonus*? Pour répondre à cette question, il faut savoir que chez les anciens, les fontaines, les sources des rivières étaient sacrées et des espèces de divinités que l'on honorait. Sénèque le témoigne dans une de ses lettres, et Cicéron, dans son livre de la nature des dieux, dit que les augures, dans leurs prières, invoquaient les noms du Tibre et des autres rivières voisines de Rome. Gruter rapporte une inscription ainsi conçue : FONTI DIVINO et GENIO NVMINIS FONTIS. On se faisait un scrupule de troubler leurs eaux en se baignant ou en se lavant, et Tacite en cite un exemple de Néron. Le *Telonus* des Vésuniens n'était donc que le génie du Toulon, source abondante, abîme profond, ayant fourni jadis ses eaux à Vésune, comme il les donne encore aujourd'hui à la ville de Périgueux. Les augures l'invoquaient à Vésune comme les augures de Rome invoquaient le Tibre. Le Toulon de Périgueux, comme le célèbre port de ce nom en Provence, n'a point une autre dénomination latine. Mais la source du Toulon n'était pas la seule qui fût sacrée dans le territoire pétrucorien ; presque toutes les fontaines remarquables, portant aujourd'hui le nom d'un saint, étaient révérees dans l'antiquité. A Moncairet, la dénomination de *Saint-Pey* ou Saint-Pierre, donnée à une fontaine, me fit découvrir deux baignoires pavées en

mosaïques et un aqueduc romain. Il est même encore plusieurs fontaines auxquelles le peuple attribue la vertu de guérir certaines maladies, ce qu'on doit regarder comme un reste des anciennes superstitions du paganisme et des vestiges du culte qu'on leur rendait autrefois. L'existence jadis d'un ermitage et la présence d'un ermite au Toulon, remontant à la plus haute antiquité, confirment nos assertions. Les premiers apôtres du christianisme, au lieu de supprimer brusquement cette espèce de culte, le tolérèrent par condescendance, pour ne pas trop heurter les idées du peuple, et se contentèrent, en le laissant subsister, d'en changer l'objet. Aussi, au lieu de dire la fontaine d'Hésus à Vésune, on dit dans la suite la fontaine de Sainte-Sabine, et au lieu de s'adresser au dieu ou génie du Toulon, on finit par s'adresser à l'ermite, comme le représentant de la divinité.

Telle est, je crois, la vérité sur ce prétendu dieu Telonus qui a été l'objet de tant de conjectures plus ou moins plausibles. Quand il s'agit de faits ou d'usages locaux, c'est dans l'endroit, en effet, où ils ont eu lieu et non pas au loin, qu'il faut en chercher la raison.

XXI.

Inscriptions portant des noms qui paraissent se rattacher à l'origine de quelques localités du Périgord.

Parmi les familles romaines qui, après la conquête des Gaules, s'établirent à Vésune, il en est plusieurs dont les titres, les emplois, les œuvres et leurs noms historiques dénotent la plus haute distinction. Un Bassus, un Ligurius, qualifiés d'illustres citoyens romains; un Tibère Pompée, tribun d'une légion; un Vinicius, édile questeur, duumvir; un Marullius faisant construire à ses frais des aqueducs, des fontaines; un Pompée fondant

un temple magnifique, érigeant une enceinte sacrée, élevant deux basiliques ; un Aulus Hirtius, l'ami d'un Pompée, et dont le nom rappelle celui du vainqueur de Marc-Antoine et du continuateur des *Commentaires de César* ; de tels hommes, mentionnés dans nos inscriptions, furent nécessairement de grands personnages, sous le rapport des talents, de la naissance et de la fortune.

A cette époque, ce n'était ni le commerce ni l'industrie qui composaient la grande richesse ; l'étendue des terres et le nombre des esclaves constituaient le grand seigneur. Les familles puissantes avaient toujours une *villa* de prédilection, et cette villa, créée par le chef de la famille et transmise par substitution à ses descendants, conservait le nom de son fondateur en changeant de maître et souvent même en changeant de familles. C'est ce que nous prouve une antique tradition dans toute l'Italie, berceau de ces familles, et ce que l'usage perpétue encore tous les jours dans ce beau pays, si grand en toutes choses et si fertile en admirables souvenirs.

Ce n'est donc pas trop s'aventurer dans la voie des conjectures que d'attribuer à ces familles romaines de Vésune la fondation des localités qui en Périgord portent presque encore leur nom. Ainsi nous possédons trois inscriptions ou fragments d'inscriptions offrant le nom de la famille Marullius. N'est-il pas naturel d'en conclure que le Vieux-Mareuil pourrait lui devoir son existence, lorsque surtout des débris romains trouvés dans ce lieu attestent une origine romaine ? Eh ! pourquoi cette dénomination de Vieux-Mareuil qu'il retient encore ? Pourquoi sa position près d'une antique voie ? Pourquoi près de là un château du nom de Mareuil, appartenant à une des plus anciennes familles du Périgord, à une branche des anciens comtes de cette province ? Toutes ces diverses circonstances ne semblent-elles pas être une conséquence du passé et la preuve traditionnelle de faits antiques ?

Nous avons déjà cité une de ces trois inscriptions dans le chap. ix. Voici les deux autres, dont l'une malheureusement n'est pas entière; mais telles qu'elles sont, elles constatent l'existence de la famille Marullius à Vésune.

Deuxième inscription :

..... ARVLL

..... T... D. S.

Troisième inscription :

D. M.

MARVLIAE (1)

ESENOCAR

VS MARIT

VS. P.

Le prénom Lucius que porte l'inscription déjà citée page 30, semble se retrouver aussi dans plusieurs localités du Périgord, mais particulièrement dans Chalus, en latin *Castrum Lucii*, le fort ou château de Lucius.

Les ruines de ce château n'ont pas entièrement disparu, et ce qui reste est évidemment romain. J'en ai retiré plusieurs monnaies impériales, et la bibliothèque de Bordeaux en reçut plusieurs autres avec le plan des ruines de ce château, de l'obligeance de M. Jourdain, de Monpont, qui s'occupait d'archéologie. La position de ce château était excellente; il était situé sur une haute colline de forme conique, à deux kilomètres de Monpont, à main droite et près de la route de cette petite ville à Sainte-Foy-sur-Dordogne. Rien ne dominait cette position,

(1) Cette inscription est un peu altérée. M. de Taillefer y a lu *Marullæ*; mais elle porte *Maruliæ*.

et elle dominait elle-même tout le voisinage. On pouvait y établir des signaux, parce que de son sommet on a devant soi un vaste horizon.

Les annales du Limousin, par le P. Bonaventure de Saint-Amable, font mention d'un *Lucius Capreolus*, gouverneur de cette province pour les Romains. On présume que ce Lucius fut le fondateur de la petite ville de Chalus, en Limousin, dont le nom latin est *Castrum Lucii Capreoli*. *Lucius* Pompée, de Vésune, pouvait donc être le fondateur de Chalus, près de Monpont, en Périgord.

Tibère Pompée, fils de Lucius, mentionné dans la même inscription, pag. 30, semble aussi avoir été le fondateur de Thiviers, dont la dénomination latine est *Castrum de Tiberio*. Cette petite ville possédait un château qui pendant plusieurs siècles servit aux vicomtes de Limoges de marches ou de frontières. On trouve dans le premier siècle un Tibère surnommé *Gemellus*, et non loin de Thiviers, un chef-lieu de canton portant le nom de Jumilhac, en latin *Gemeliacum*. Ce rapprochement est assez significatif, lorsque surtout on rencontre dans ces deux localités des débris romains.

Mais ce ne sont pas les seuls endroits dont l'origine paraît se rattacher à des familles romaines. Ligueux, situé à peu de distance de la route de Périgueux à Thiviers et dont la dénomination latine est *Ligurius*, a pu être d'abord une *villa* appartenant à la famille *Ligurius*, dont un de ses membres est qualifié dans l'inscription suivante d'*illustre citoyen romain* :

T. LIGVRIO. MASCV
LO. C. C. R.
LIGVRIVS TVTOR FILIVS.
FACIENDVM CVRAVIT.

Cette inscription est au musée.

Ligueux a possédé depuis un couvent de bénédictines. Cette circonstance pourrait en constater l'antiquité. J'ai remarqué, en effet, que là où avaient existé des établissements romains, là aussi se trouvaient assez souvent des couvents d'hommes ou de femmes.

Il est facile peut-être d'expliquer cette particularité par la confiscation de ces biens, faite par la première race de nos rois au profit du clergé, ou bien par la piété des propriétaires après la conversion des Gaules, qui, voulant avoir auprès d'eux des hommes ou des femmes uniquement voués à la prière, leur donnaient asile en se chargeant de pourvoir à leur existence. Nous pourrions citer plusieurs châteaux en Périgord offrant encore dans leur enceinte les ruines d'un couvent, et en Italie, de nos jours mêmes, presque toutes les *villa* royales ou princières renferment dans leur vaste enclos un monastère d'hommes ou de femmes.

Les communes de Bassillac, d'Eyliac, voisines l'une de l'autre, semblent pouvoir faire remonter leur origine à des familles romaines, avec d'autant plus de probabilité qu'elles renferment des restes de constructions antiques, des débris romains, au moins Bassillac, d'où j'ai retiré moi-même une monnaie d'or de Néron.

Trois fragments d'inscriptions trouvés à Vésune, et déjà cités dans le chap. VIII, pag. 32, peuvent appuyer nos conjectures sur Bassillac. Un fragment d'inscription que nous possédons et que voici :

. . . . VA SI
. . . ENIELL . . .
. . . . I. EILIAC . . .

offre le même nom qu'Eyliac.

Périgueux est redevable aussi du nom de l'une de ses places,

celle de Saint-Silain, à une famille romaine. Les Silanus, qui fournirent un apôtre au Périgord, étaient habitants de Vésune, et leur famille était des plus distinguées.

Beauménil nous a conservé ce fragment d'inscription :

. SILANO. BASS . . .
. P. CVR. D. D.

Et nous trouvons celui-ci au musée :

. SILAN . . .
. TERE†NA . . .
. NTES. IT. . .

Quelques biographes font naître Sulpice-Sévère à Agen. Une tradition locale le fait naître à Prémillac, commune de Saint-Sulpice-d'Excideuil, en Périgord. Ce fragment d'inscription . . . I. SVLP., déposé au musée, constate qu'un monument, où figurait un *Sulpice*, existait à Vésune. Cette inscription

C. IVLIO
SEVERO
PETRVCORIO.

trouvée à Fréjus et rapportée par Muratori, prouve aussi que les *Sévère* étaient Pétrucoriens. Nous pouvons donc penser que la famille Sulpice-Sévère, ou les Sulpice et les Sévère, en supposant que ces deux inscriptions désignent deux familles différentes, n'étaient pas étrangers à Vésune, et que Saint-Sulpice-d'Excideuil peut devoir à l'un des deux son origine.

Nous pourrions multiplier nos inductions à l'aide de quelques monnaies consulaires trouvées à Vésune, et dire que la famille Mussidia fonda Mussidan, petite ville très ancienne, qu'un châ-

teau fort distinguait, et qu'un village, dans la commune de Coursac, aux environs de Périgueux, nommé Champ-Libou, pouvait tenir son origine de la famille Scribonia Libo. Des débris de constructions romaines trouvés dans ces endroits fortifieraient même ces présomptions; mais voulant rester dans la probabilité, qui, dans l'investigation et l'appréciation d'un passé très éloigné, peut équivaloir au moins à une demi-certitude, nous ne nous jetterons pas si largement dans le domaine des conjectures.

XXII.

Inscriptions complétant l'épigraphie de Vésune jusqu'à la destruction de cette cité, arrivée dans les premières années du v^e siècle.

Ces inscriptions ou fragments d'inscriptions, ne se rattachant pas directement aux faits historiques qui attestent l'importance et la splendeur de Vésune, nous les réunissons dans ce chapitre en y joignant, comme pouvant faire partie de l'épigraphie antique de Vésune, plusieurs marques de fabrique de cette belle poterie rouge, objet de luxe chez les Romains, recueillies dans cette cité.

N^o 1^{er}, au musée :

.....
TIB. C. L. TB. C. L...

VITALIS. FI...

C^oMELIDDVS.

V. S. L. M.

Cette inscription est gravée sur une pierre dont la hauteur

est de 73 centimètres et la largeur de 0^m 54 cent. La grandeur des lettres est de 8 cent. et 2 millimètres.

N° 2, au musée :

MONIME.....

CALETIA...

La hauteur des lettres de ce fragment d'inscription est de 0^m 10 centimètres.

N° 3, mss. de Beauménil :

.... ANORVM.

N° 4, au musée :

ANT.....

MATRI.

C. IVL. VIATTIV..

N° 5, au musée :

D. M.

C. IVL. C. IVL. AD

IVTORIS. FIL.

Q̄ VIR.

N° 6, au musée :

IVL. C. F. PRICA.

C. IVL. MAXSIMVS

MILES. FRAT. D.S.D.

N° 7, au musée :

D. M.
CORNELIAE REVETAE
QVONDAM.

N° 8, au musée :

D. M.
ET MEMORIAE
NONNAE.

N° 9, au musée :

.. M.
.... VXORIS. ET
..... VL. SACRINAE.

N° 10, au musée :

.. M.
... ARTELIAE. SABI
NAE. AVRELIVS
FELICIANVS
FILIVS PRO
CVRAVIT.

Cette inscription funéraire offre plusieurs lettres doubles.

N° 11, *au musée* :

ET.....

MEMORIAE..

AMORI...

LANINII.

Une marque de poterie rouge porte le nom *Amoris*.

N° 12, *au musée* :

ET. FL. CHARITONI..

N° 13, *au musée* :

VERECVN

DVS. CAN

SERVS.

N° 14, *au musée* :

R : EB. M. M.

VICTORIAE.

C. F. IANVA

RIVS. D. XX

II.

N° 15, *au musée* :

C. XXII. P

PIISQ. OMNIB...

N° 16, *au musée* :

ΘNITO≅

XXIII.

Marques de fabrique de poterie rouge.

Ces marques sont toutes placées dans l'intérieur des vases et en relief :

N° 1. OF. INGEN. Sur un fragment de patère.	N° 6. IVCVNDV. Sur un fragment de vase profond.
N° 2. INGEN. Sur un fragment de vase profond.	N° 7. I. TETR. SAMIA. Sur un fragment de coupe en forme de jatté.
N° 3. INGENVA. Sur un fragment de coupe.	N° 8. ATEL. Sur un fragment de vase profond, remarquable en ce que la base extérieure est sans vernis; ce qui semble indiquer que le vernis était posé au pinceau et qu'il était autre chose que l'argile vitrifiée.
N° 4. INGENVI. Sur un fragment de petite patère. Les n° 1, 2, 3, 4 semblent appartenir à la même fabrique.	N° 9. COCION. Sur une coupe de moyenne grandeur.
N° 5. OF. FIMO. Sur un fragment de coupe.	

N° 10.	voux , près de Montignac-sur-
AMRI.	Vézère, une coupe portant cette
Sur une patère.	marque : PRIMI OFF. ; il est
N° 11.	évident que ces deux vases
SETENII.	sortaient de la même fabrique.
Sur un fragment d'un grand	N° 17.
vase.	C. S.
N° 12.	Sur un fragment d'un grand
GERMAN.	vase.
Sur un fragment d'un grand	N° 18.
vase.	MALIVR. OF.
N° 13.	Sur un vase large et plat.
IVSA.	N° 19.
Sur une coupe.	CLVLVSAV.
N° 14.	Sur un vase large et plat où
ATRINV.	paraissent encore les raies faites
Sur un fragment de patère.	par le couteau en découpant les
N° 15.	viandes.
MON.	N° 20.
Sur une petite patère.	M. DILV.
N° 16.	Sur une coupe d'une forme
PRIMI. OFF.	très gracieuse.
Sur une patère.	N° 21.
M. Jouannet trouva à Oli-	NIRAMVS.
	Sur une patère d'un travail
	très délicat.

N° 22.	Le nom de ce potier se re-
OF. CANT.	trouve dans l'inscription nu-
Sur une assiette.	méro 11.
N° 23.	N° 29.
OF. PVDEN.	LVCII.
Sur une assiette.	Sur un grand vase.
N° 24.	N° 30.
CVR.	OF. MA.
Sur un fragment de vase en	Sur une patère très délicate.
forme de jatte.	N° 31.
N° 25.	PERVS. FE.
M. R. S.	Sur un fragment de patère.
Sur une patère.	N° 32.
N° 26.	ANTONVS.
APRON.	Sur une patère.
Sur un fragment de coupe en	N° 33.
forme de jatte.	C. CO.
N° 27.	Sur un grand vase.
MER. IVL.	N° 34.
Sur un fragment de vase large	IVLLI.
et profond; le vernis détaché du	Sur une petite patère.
contour des lettres prouverait	N° 35.
qu'il n'était posé qu'après la	MAE.
marque de fabrique.	Sur une patère.
N° 28.	
AMORIS.	
Sur une patère.	

N° 36.

M. P.

Sur un fragment d'une très
petite patère.

N° 37.

RINNIN.

Sur un vase large et plat.

N° 38.

ALBI.

Sur un vaste plat.

N° 39.

... PRO.

Sur un fragment d'un vase
assez grand. La marque n'est
pas entière.

N° 40.

CAHEDO.

Sur un vase assez grand.

N° 41.

FELIX.

Sur un grand vase.

Toutes les marques que je
viens de citer et que je possède
sont sur des vases d'une très
belle terre rouge et d'un vernis
très brillant.

N° 42.

H. SANINN.

Cette marque est placée sur
l'anse d'un vase de terre très
commune. Ce vase a le goulot
très étroit et ressemble pour la
forme aux vases de terre dont
se servent encore les gens de
la campagne pour mettre de
l'huile et qu'ils nomment dans
leur idiome patois un *buzou*.

C'est la première marque
que je trouve sur de pareils
vases.

N° 43.



Sur la base d'une amphore.

N° 44.



Sur la base d'une amphore.

N° 45.



Sur la base d'une amphore.

La forme des lettres des n° 43, 44, 45 est bizarre. Je re-

grette que les caractères d'imprimerie ne puissent pas en donner le dessin exact.

Je crois ces lettres gothiques. Les Goths, en effet, occupèrent le Périgord après la destruction de Vésune. Ces amphores peuvent dater de leur époque ; elles diffèrent des amphores gallo-romaines en ce que la terre est plus grossière, plus commune, moins bien travaillée, moins rouge, et que leur forme est moins belle.

Je possède aussi la base d'une urne dont la terre est semblable à celle des amphores que j'appellerai gothiques, sur laquelle est une clef, comme marque de fabrique. A côté de cette clef on voit un marteau ou ascia tracé à la pointe. Que peuvent signifier ces deux emblèmes ? offraient-ils un symbole chrétien ? indiqueraient-ils qu'à cette époque le culte catholique n'était pas encore entièrement libre dans ses pieux exercices ? Je l'ignore, et ce n'est pas ici le lieu de chercher à résoudre ces diverses questions.

XXIV.

Destruction de Vésune.

La conquête de Vésune par les Romains, loin de nuire à cette cité, n'avait fait, au contraire, que l'agrandir, l'embellir et lui inspirer l'amour du progrès dans les arts et les sciences. Son importance et sa splendeur prirent un tel accroissement, qu'elle fut une des villes des Gaules les plus florissantes et les plus riches en monuments publics. Temples, basiliques, thermes, amphithéâtre, rien ne manquait à ses besoins et à sa gloire. Sa position topographique dans l'empire romain lui avait valu l'heureux hasard de posséder une des plus illustres familles de Rome, qui, dans ses malheurs et ceux de la république, avait

groupé autour d'elle d'autres grandes victimes de ces tempêtes politiques soulevées par l'ambition de César, déchainées par sa mort et apaisées par Auguste après plusieurs années de calamités. Quelles causes purent donc tarir soudainement la source de tant de prospérité et détruire simultanément tous les monuments de Vésune? Les nouvelles croyances implantées dans son sein trois ou quatre siècles après la conquête, et diamétralement opposées aux siennes, auraient pu jeter parmi ses habitants un ferment de discorde et dans l'esprit de ses magistrats un sujet d'inquiétude, d'appréhension et de mécontentement. Une lutte religieuse pouvait contribuer à l'affaiblissement de l'autorité, troubler la paix commune et provoquer dans les cœurs l'irritation et le ressentiment. Mais quand même la politique romaine et sa mythologie eussent été attaquées dans leurs principes comme dans leurs actes, quand la prospérité publique en eût été un moment altérée, compromise, les monuments de Vésune n'en eussent pas moins subsisté, et leur renversement soudain et total ne pouvait pas en être la conséquence. D'ailleurs la religion chrétienne ne persécutait pas : elle était, au contraire, persécutée, et lorsque son triomphe aurait pu amener une réaction, Vésune avait déjà perdu ses monuments et n'était plus elle-même qu'un bourg, *Vesonus Vicus*.

Les partis qui se formèrent dans les Gaules sous les Antonins purent nuire à Vésune. De nombreuses couches de charbon trouvées à diverses profondeurs semblent l'attester. Sous Probus, comme nous l'avons déjà observé, sous cet empereur qui, après la pacification de la Germanie et des Gaules, écrivant au sénat pour lui en rendre compte, terminait ainsi sa lettre : Que vous dirai-je encore, *quid plura?* La seule chose que nous leur ayons laissée, c'est le sol, *illis sola relinquimus sola*, Vésune, disons-nous, eut aussi beaucoup à souffrir. Mais une lutte entre deux compétiteurs à l'empire n'était pas un motif de destruc-

tion , et notre cité , après le triomphe de l'un des deux concurrents , n'avait plus qu'à réparer ses désastres sous la protection même du vainqueur. Le but d'une telle guerre n'était pas , en effet , une destruction totale , complète et pour toujours : d'autres causes produisirent donc l'anéantissement de Vésune , et ces causes furent la haine des barbares contre l'empire romain , leur impatience féroce de s'en venger , la chute elle-même de l'empire romain.

D. Rivet , parlant du préjudice que porta aux lettres l'irruption que firent dans les Gaules plusieurs nations barbares , dont quelques-unes y fixèrent leur demeure , ajoute : On y vit en même temps les Quades , les Vandales , les Sarmates , les Alains , les Gépides , les Erules , les Saxons , les Bourguignons , les Suèves , les Huns et d'autres après ceux là. D'un autre côté , les Germains étendirent leurs limites dans les pays de Spire , de Worms et de Mayence ; ils s'emparèrent de Strasbourg , de Théroüane , de Tournai , d'Arras , de Reims et d'Amiens. Ces ravages commencèrent dans les Gaules dès le dernier jour de l'an 406 , les Alains et les Vandales s'y étant jetés ce jour-là , après avoir passé le Rhin. On voit par le poème sur la Providence , parmi les œuvres de saint Prosper , par la lettre de saint Jérôme à Agéruchie , par Salvien et divers autres écrivains du temps , en quel déplorable état ces barbares et les autres qui les suivirent de près réduisirent toutes les Gaules. Les principales villes y furent ruinées , les campagnes ravagées , les peuples partie égorgés , partie emmenés captifs.

En 409 , le passage des Pyrénées étant ouvert , presque tous les barbares qui inondaient les Gaules se portèrent en Espagne ; mais ce ne fut que pour céder leur place aux Goths qui , ayant quitté l'Italie sous la conduite de leur roi Ataulphe , vinrent en 412 ravager les Gaules à leur tour.

Ce fut à cette désastreuse époque , entre 407 et 412 , que

Vésune succomba pour ne plus se relever. *Aquitaniæ*, dit saint Jérôme, *novemque populorum Lugdunensis, et Narbonensis provinciae, præter paucas urbes POPULATA SUNT CUNCTA.*

Le Puy-Saint-Front, où l'apôtre du Périgord avait été enseveli, situé à peu de distance de Vésune, a succédé à cette cité sous le nom de Périgueux.



TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Avant-propos.....	5
I. Du nom des peuples du Périgord à l'époque de la conquête romaine.....	7
II. Du nom de la capitale des Pétrucoriens sous les Gaulois et sous les Romains.....	11
III. La cité de Vésune sert d'asile à la famille du grand Pompée.....	13
IV. La cité de Vésune devient florissante sous la famille Pompée.....	17
V. Vésune est élevée à la dignité de municipe romain.....	21
VI. Vésune devient ville augustale.....	23
VII. C. Pompée Sexte fait construire un temple en l'honneur de Mars et le décore d'un parvis et d'une enceinte fortifiée. Son fils Lucius et son petit-fils Tibère achèvent ces immenses travaux.....	26
VIII. C. Pompée Sexte, dit le plus Ancien, fait construire deux basiliques.....	32
IX. Marullius, duumvir de Vésune, pourvoit à ses frais cette cité d'eau et d'aqueducs.....	36
X. Des thermes ou bains publics de Vésune.....	39
XI. Vésune rend à Auguste les honneurs divins.....	42

	Pages.
XII. Jupiter eut un temple à Vésune.....	44
XIII. Soter, affranchi de Néron, élève deux basiliques dans la ville de Vésune.....	46
XIV. Vésune possédait un amphithéâtre.....	48
XV. Sacrifice taurobolique fait à Vésune.....	51
XVI. Généalogie des Pompée, d'après nos inscriptions, à dater du séjour de cette famille à Vésune jusqu'à son retour à Rome.....	54
XVII. Les voies romaines partant de Vésune étaient bornées....	58
XVIII. Vésune frappait monnaie dès la plus haute antiquité....	61
XIX. La tour de Vésune.....	67
XX. Telonus invoqué par les Vésuniens.....	69
XXI. Inscriptions portant des noms qui paraissent se rattacher à l'origine de quelques localités du Périgord.....	71
XXII. Inscriptions complétant l'épigraphie de Vésune jusqu'à la destruction de cette cité, arrivée dans les premières années du v ^e siècle.....	77
XXIII. Marques de fabrique de poterie rouge.....	81
XXIV. Destruction de Vésune.....	83

Ouvrages du même auteur.

Du Druidisme, ou de l'état religieux du Périgord avant l'établissement du christianisme dans cette partie de la Gaule aquitanique.

Notice historique et descriptive de l'église de Merlandes, avec gravures.

Notice historique sur la ville de Saint-Cyprien, son église et son ancien monastère.

Histoire de la ville de Sarlat et de ses évêques.

Ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Périgord en 1557, ou la noblesse de cette province au *xvi*^e siècle.

Quelques souvenirs sur le château de Biron.

Quelques ruines, ou des châteaux de Vern, de Roussille, de Beauregard et de Clermont.

Rapport sur les progrès de l'industrie dans le département de la Dordogne.

Notice historique sur l'abbaye de Brantôme, son église et son antique clocher.

Notice historique sur la ville de Saint-Astier, son église et une ancienne chapelle.

Notice historique sur l'abbaye de Cadouin, son église et ses cloîtres.

Notice historique sur saint Front, apôtre du Périgord, et sur la cathédrale de Périgueux.

Annotations et suite de l'ouvrage du P. Dupuy *l'Estat de l'Eglise du Périgord depuis le christianisme*.

Notice sur les églises du département de la Dordogne offrant quelque intérêt à la société française pour la conservation des monuments.

Notice historique sur les évêques de Périgueux, précédée de quelques notions sur l'Aquitaine et le Périgord.

Le Périgord illustré, guide monumental, statistique, pittoresque et historique de la Dordogne.

Les thermes de Vésune, ou la description des substructions récemment mises à découvert à Périgueux.

En vente chez tous les libraires de Périgueux et du département.